



Rapport d'activité 2022

Raportu d'attività 2022

Office de l'Environnement de la Corse Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica

■ ■ ■ ■ www.oec.corsica



Sommaire Summariu

1. Fonctionnement Funziunamentu	4
Fonctionnement administratif Funziunamentu amministrativu	
Moyens techniques Mezi tecnici	
Communication Cumunicazione	
2. La connaissance et la conservation de la biodiversité	7
Cunniscenza è cunservazione di a biodiversità	
Les actions transversales Azzione trasversale	
La faune sauvage Bestiame salvaticu	
L'entomofaune Insetti	
La flore Flora	
Les habitats marins Abitati marini	
Les zones humides Lochi acquosi	
3. La protection et la restauration du patrimoine bâti ancien et des paysages	17
Prutezzione è risturazione di u patrimoniu architettatu anzianu è di i paisaghji	
Les sites classés et inscrits Siti classificati è arregistrati	
Le patrimoine bâti et les paysages non protégés	
Patrimoniu architettatu è i paisaghji non prutetti	
La fréquentation des sites naturels Frequentazione di i sitti naturali	
4. La prévention et la gestion des risques naturels	22
Prevenzione è gestione di i risichi naturali	
Instruction du PO FEDER-FSE 2014-2020 Istruzione di u PO FEDER-FSE 2014-2020	
L'érosion littorale Erosione liturale	
Les autres risques naturels Altri risichi naturali	
5. Les espaces naturels protégés	25
Spazii naturali prutetti	
Le soutien technique et financier à la gestion	
Sustegnu tecnicu è finanziariu à a gestione	
La gestion des espaces protégés Gestione di i spazii naturali	
6. La gestion des déchets et l'économie circulaire	34
Gestione di a rumenzula è di l'ecunomia circularia	
Le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets	
U Pianu territoriale di prevenimentu è di gestione di i scarti	
L'économie circulaire L'ecunomia circularia	
La gestion des déchets Gestione di a rumenzula	
7. Le soutien au développement durable des territoires	38
Sustegnu à u sviluppu à long'andà di i territorii	
L'Observatoire du développement durable de la Corse	
Usservatoriu di u sviluppu à long'andà di a Corsica	
Le soutien à une agriculture responsable Sustegnu à una agricultura rispunsivule	
L'innovation pour un tourisme durable Innuvazione per un turisimu à long'andà	
L'éducation à l'environnement et au développement durable	
Educazione à l'ambiente è à u sviluppu à long'andà	

Une liste des sigles et acronymes est proposée en fin de document (pages 46-47).

Rédaction & Conception graphique : OEC

Crédits photos de couverture : OEC ; G. Pergent/Università di Corsica Pasquale Paoli

Crédits photos d'illustration : OEC (sauf mentions contraires)

Introduction **Introitu**

■ M. Joseph MAGNAVACCA - Directeur **Direttore**

Je suis heureux de vous présenter notre rapport d'activité de l'année 2022, qui témoigne de notre engagement continu pour notre territoire et sa préservation. Ce rapport est l'occasion de partager nos réalisations et nos succès. Il met en exergue la diversité et la complémentarité des projets que nous menons. Il détaille nos réalisations, nos performances et nos initiatives.

Face aux défis majeurs d'un monde en transition, nous avons la responsabilité de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux contemporains, en faveur du développement durable. Le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont à l'œuvre. L'année 2022 a été marquée par une sécheresse historique avec des records de températures terrestres et maritimes, un abaissement alarmant du niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques. Les signes du changement climatique sont toujours plus évidents et plus récurrents.

Nous avons placé la durabilité environnementale et sa mise en valeur au cœur de nos préoccupations. Nous avons œuvré pour minimiser les impacts sur l'écosystème, mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement et contribuer à la construction d'un avenir plus durable.

L'ensemble des agents de l'Office ont travaillé sans relâche pour atteindre nos objectifs stratégiques et renforcer notre position dans la préservation et l'éducation à l'environnement.

Grâce à leur engagement et à leur expertise, nous avons obtenu des résultats positifs et reconnus.

Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli, mais nous restons résolument tournés vers l'avenir et déterminés à relever de nouveaux défis. Nous sommes bien conscients qu'il reste encore beaucoup à faire et nous nous engageons à poursuivre nos efforts.

Si ce rapport d'activité est un reflet important de notre action, il est aussi celui de notre responsabilité envers nos partenaires.

Si nous montrons aujourd'hui que les avancées sont bien réelles, vous avez compris qu'elles ne nous exonèrent pas d'aller encore plus loin. Nous devons donc continuer à poursuivre tous ensemble cette dynamique.

Les attentes d'évolution et nos capacités d'adaptation sont clairement exprimées. Nous devons anticiper et répondre de manière intelligente aux défis et enjeux qui se présentent. Aujourd'hui et demain.

Ensemble, nous pouvons faire la différence et contribuer à préserver notre territoire pour les générations futures.

Développer et renforcer ce qui existe déjà, inventer de nouvelles réponses : voilà ce qui doit nous guider.

Je tiens à remercier tous les personnels pour leur confiance et leur soutien précieux et leur témoigne toute ma gratitude pour leur investissement dans cette mission au combien importante qui nous oblige.

Joseph Magnavacca

1. Fonctionnement

- Créé par l'article 57 de la loi n°91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) est un établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une autonomie financière et d'une personnalité morale et juridique.

Fonctionnement administratif

Organisation de l'établissement

Le **schéma d'organisation générale de l'OEC** a connu 2 réorganisations partielles en 2022.

Le Conseil d'administration de l'OEC a ainsi délibéré le 15 juin en faveur du transfert de la gestion de la Riserva Naturale di U Monte Ritundu du service « *Espaces protégés* », renommé par la suite « *Aires protégées de la mer, des îles et du littoral* », vers le service « *Biodiversité terrestre* », ainsi que pour la création d'une mission dédiée à la gestion de la Façade Maritime Nord Occidentale de l'île.

Le 13 octobre, les membres du CA ont également acté la création d'une Direction générale adjointe « *Budget – Ressources* » regroupant le service Financier, les ressources humaines et la communication de l'établissement.

Suite à ces réorganisations, l'organisation de l'OEC repose désormais sur **1 Direction Générale Adjointe, 1 service Moyens et 8 services opérationnels** (figure ci-contre). Le soutien à la gestion du Parc Naturel Marin di u Capicorsu è di l'Agriate (PNMCC) est organisé dans un service dédié.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, **l'OEC compte 177 agents en activité** dont 5 contrats d'apprentissage et 4 contrats à durée déterminée.

Le 1^{er} octobre 2022, un **nouveau directeur de l'établissement a été nommé** en la personne de M. Joseph MAGNAVACCA suite au départ à la retraite de son prédécesseur au 31 janvier 2022. L'intérim a été assuré par Mme Lydia BELGODERE.

En 2022, l'OEC a procédé à plusieurs recrutements en contrats à durée indéterminée. 3 postes d'instructeurs ont ainsi pu être créés au sein du service ECGD et 6 autres postes ont pu être pourvus par voie de redéploiement interne au CBNC et dans le service APMIL. L'OEC a également eu recours à 7 CDD en remplacement de postes existants ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, ainsi qu'à 42 contrats saisonniers d'une durée moyenne de 2 mois. 5 départs ont eu lieu en 2022 : deux ruptures conventionnelles, un départ à la retraite, une démission et un licenciement.

Par ailleurs, 9 contrats d'apprentissage étaient en cours en 2022, dont 4 sont arrivés à terme durant l'année, et 9 étudiants ont été accueillis pour des stages d'une durée de 3 semaines à 6 mois.

37 agents ont pu bénéficier d'une ou plusieurs des **19 formations** suivies en 2022 (14 formations individuelles et 5 collectives).

Concernant la Qualité de Vie au Travail, l'élaboration du **Document unique d'évaluation des risques professionnels** s'est poursuivie, ainsi qu'une veille réglementaire. Une trentaine d'actions de prévention sont en cours de réalisation.

Instances

En 2022, le **Conseil d'administration de l'OEC s'est réuni 6 fois** et le **Bureau 5 fois**. 316 délibérations ont été émises, 53 par décision du CA et 263 au titre du Bureau. 227 conventions ont été engagées avec de nombreux partenaires.

Sur les **218 demandes de subvention** adressées à l'OEC en 2022, 127 ont été examinées lors des instances soit 94 dossiers publics pour un montant total de 4 602 988 € et 33 dossiers privés pour un montant total de 597 656 €. Près de $\frac{3}{4}$ du montant total de ces subventions concerne la Haute-Corse (3 963 854 €, soit 76 %).

Le volume total des opérations générées en 2022 au titre de l'année 2022 et de celles antérieures s'élève à **11 985 180 €** dont une très large majorité (10 431 862 €, soit 78 %) au profit d'opérateurs publics.

Budget

En 2022, le budget voté en crédits de paiement s'élève à **49 968 913 €** répartis entre 33 779 156 € de fonctionnement et 16 189 757 € d'investissement.

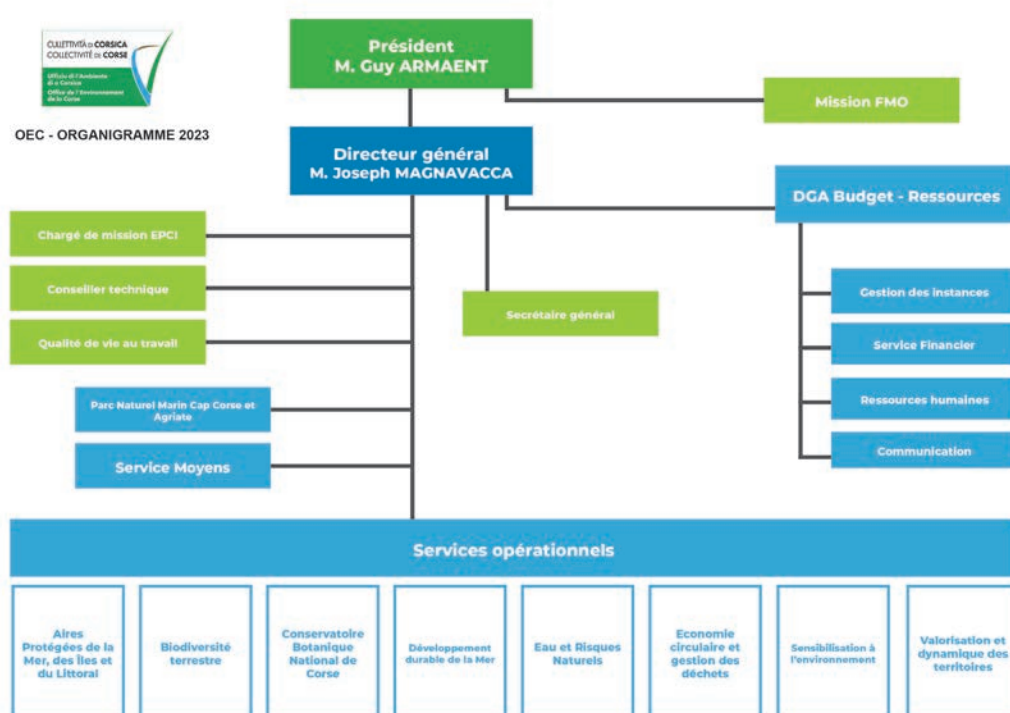
Le **taux global de consommation des crédits** s'élève à environ 82,7% avec 29 443 905 € mandatés en fonctionnement (87 %) et 11 878 395 € en investissement (73 %).

10 marchés publics ont été notifiés en 2022, ainsi que 2 avenants à des marchés en cours. 614 bons de commande ont été émis, principalement auprès de prestataires insulaires (73 %), ainsi que 18 lettres de commande.

Coopération européenne

L'OEC est impliqué dans de nombreux programmes de coopération européenne.

A ce titre, 2022 a été marqué par le démarrage effectif de la **programmation 2021-2027 du PO Italie-France Maritime**, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des projets du



dernier appel de la programmation 2014-2020. Concernant celle-ci, l'OEC est ainsi chef de file du projet **ALIEM APOSTROPHE** (2022-2023) et partenaire du projet **ISOS PLUS** (2022-2023).

L'OEC a participé également, au titre du programme INTERREG Med 2014-2020, au projet **PLASTIC BUSTERS** (2018-2021, prolongation jusqu'en avril 2022) en qualité de coordinateur opérationnel et de partenaire. Sur la programmation suivante, INTERREG Euro Med 2021-2027, l'OEC souhaite s'engager sur le projet **PLASTIC BUSTER PLUS** et est partenaire du projet **RIVERMED**.

Concernant le programme INTERREG Europe 2014-2020, l'OEC est partenaire du projet **INVALIS 2018-2023**.

Enfin, l'OEC bénéficie également du **FEAMP** au titre de la mesure 77 (collecte de données DFC) et participe au projet **ALIGOSTA** (2020-2023).

Moyens techniques

Bureaux et connectivité

Les agents de l'OEC sont répartis sur **12 sites administratifs**. Ceux-ci bénéficient de services d'interconnexion pour lequel un marché a été renouvelé en 2022. La quasi-totalité de ces sites bénéficient désormais d'une liaison par fibre optique pour un coût inférieur et des performances améliorées.

Les **serveurs de virtualisation du siège** ont été remplacés par un ensemble d'équipement plus performant et offrant une sécurité accrue. Les configurations des pare-feu ont également été renforcés afin de prémunir l'OEC de la forte

augmentation des cyberattaques.

La **dématérialisation des procédures administratives** s'est poursuivie, notamment concernant les achats (100 % en 2022) et le paraphe des documents.

Mobilité

Un marché pour la location longue durée (48 mois) de 4 véhicules tout-terrain a été attribué en 2022, portant à 26 le **nombre de véhicules** loués par l'OEC en complément des véhicules appartenant à l'établissement. Pour ces derniers, un marché d'entretien et de réparation a été renouvelé pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

De nouvelles **unités de navigation** ont été acquises pour la gestion des aires marines protégées. Le bateau hybride (U



Le bateau hybride U Timün est opérationnel depuis le début de l'année 2022.

Timün) et une unité semi-rigide de 7,5 m (L'Orca), commandées en 2021, ont été mises en service pour la gestion de la RNBB, de même qu'une unité semi-rigide de 9 m (A Signora) pour la gestion de la RNIC. Par ailleurs, une unité semi-rigide de 9 m a été commandée en 2022 en remplacement d'un bateau volé en 2021.

Communication

La communication de l'établissement a fait l'objet en 2022 d'une réorganisation de son activité. Une « **cellule communication** » a été créée en novembre 2022 au sein de la Direction générale adjointe « Budget – Ressources ». Elle mobilise 3 agents pour la mise en œuvre de la communication institutionnelle de l'OEC, ainsi qu'un appui aux opérations de communication des services techniques.

Médias

Comme chaque année, l'OEC a bénéficié en 2022 d'une belle couverture médiatique de son action. Les **principaux médias nationaux et régionaux** de télévision, presse ou radiophoniques ont publié un ou plusieurs sujets le concernant. Parmi ceux-ci peuvent être cités : TF1, France Télévisions (France 2, France 3, France 3 Corse Via Stella), Arte, Corse-Matin, Corse Net Infos, France bleu RCFM, Le Marin et Le Petit Bastiais.



Solange Graziani interviewe un agent dans le cadre d'un sujet sur la gestion de la Riserva Naturale di u Monte Ritundu diffusé sur France 3 Corse Via Stella.

Communication numérique

La communication numérique de l'OEC repose sur un **site principale**, des **sites satellites** et plusieurs comptes sur les **réseaux sociaux**.

Le **site principal** de l'établissement a bénéficié en 2022 d'une fréquentation soutenue avec 87 000 visiteurs. Toutefois, son contenu, obsolète, devra être revu et mis à jour en 2023 et son fonctionnement pâti du manque d'actualités.

Les **sites satellites de l'OEC** concerne l'Observatoire-Conservatoire des Insectes de Corse, l'Observatoire du développement durable, le Conservatoire botanique national

de Corse et la gestion des espaces protégés de l'extrême sud de l'île. Leur structure et apparence graphique est particulièrement vétuste, aussi ils devront être l'objet d'une refonte au plus vite afin de limiter les problèmes de sécurité informatique et s'assurer de leur attractivité.

Par ailleurs, **deux portails web** ont été créés plus récemment, l'un consacré à l'Observatoire régional des zones humides de Corse et le second à la faune sauvage de l'île. Tous deux sont reliés à la **base de données GAIA**.

L'utilisation des **réseaux sociaux** pour la communication institutionnelle de l'établissement repose essentiellement sur le réseau **Facebook**. L'OEC dispose d'une page en son nom et de 5 pages thématiques consacrées aux insectes de Corse (papillons, libellules et autres insectes de Corse ; bio-agresseurs) et aux espaces protégés (RNBB, RNMMR et gestion du Cdl, cette dernière ayant été créée en 2022). L'OEC dispose également d'un compte Instagram et d'un compte Twitter. Le CBNC dispose également de comptes sur l'ensemble de ces réseaux sociaux en son nom propre et en utilisant la charte graphique de la fédération des conservatoires botaniques nationaux.

Au 1er janvier 2023, la **page Facebook « Office de l'environnement de la Corse »** comptait un peu moins de 6 000 abonnés. Pour l'année 2022, sa couverture s'élève à 65 505 comptes ayant vu ou interagi avec le contenu de la page (en baisse de 13,8 % par rapport à 2021), le nombre de visites (nombre de fois où la page a été consultée) à 8 875 (en hausse de 89,4 %) et le nombre de nouvelles mentions « J'aime » à 288 (en baisse de 50,9 %).

2. Connaissance et conservation de la biodiversité

Les actions transversales

Stratégie régionale de la biodiversité

L'année 2022 a été marquée par la 1^{ère} réunion du **Comité territorial de la Biodiversité**. Créé à l'initiative d'une délibération de l'Assemblée de Corse, il a notamment pour objet de suivre l'élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité. Le comité a ainsi validé le **Schéma régional de cohérence écologique** qui sera intégré au PADDUC lors de sa prochaine révision.

Par ailleurs, 3 groupes de travail ont été mis en place concernant respectivement la création d'un Observatoire des changements climatiques de Corse, notamment en partenariat avec Météo France, l'élaboration de la Stratégie régionale sur les espèces exotiques envahissantes et l'élaboration de la déclinaison régionale de la Stratégie nationale Aires protégées.

Projet de Museum d'histoire naturelle de Corse

Une première réunion du **Comité de pilotage pour étudier la faisabilité d'un Museum d'histoire naturelle de Corse** s'est tenue à Corti le 10 novembre 2022. Faisant suite à une motion de l'Assemblée de Corse, le projet de Museum vise à valoriser les collections naturalistes déjà existantes, ainsi que les compétences scientifiques de l'OEC et de ses partenaires.

Convention Cadre CdC-OEC-PNRC

Signée le 28 février 2020, une convention-cadre lie l'OEC avec la CdC et le PNRC pour assoir le **financement du Parc di Corsica**. En 2022, les sommes mandatées pour sa dotation

budgétaire se sont élevées à **5 556 000 €** en fonctionnement et **529 872 €** en investissement.

Soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels

L'action du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Corse, association agréée par le Ministère de la transition écologique (MTE), s'inscrit dans le cadre d'une **convention-cadre** entre celui-ci, l'OEC et la DREAL de Corse. En 2022, le montant des crédits affectés et mandatés au CEN de Corse s'est élevé à **96 677 €**.

La faune sauvage

Programmes régionaux de conservation de la faune sauvage

L'OEC a poursuivi son implication dans le **programme régional de recherche et de développement du mouflon de Corse**. En 2022, il a participé aux réunions du groupe « Grands ongulés » qui se sont tenues les 24 juin et 2 décembre. Outre le bilan des 3 lâchers réalisés à Cagna en 2020, 2021 et 2022 (52 individus au total), le groupe a défini le Rinosu comme prochain site du programme.

Concernant le **cerf de Corse**, des prélèvements d'espèces végétales ont été envoyés au laboratoire Antagène afin de permettre l'analyse des fèces récoltées par le PNRC sur la population du Cuscione. Il ressort de cette étude que 8 espèces végétales représentent plus de 85 % de l'alimentation des animaux, avec de fortes variations selon les saisons.

Enfin, le programme de recherche engagé avec l'OFB concernant le **chat sauvage de Corse** s'est poursuivi par



52 mouflons de Corse ont été relâchés dans le Massif de Cagna depuis 2020.



Contrôle dentaire d'un chat sauvage de Corse à l'occasion de l'étude génétique comparée engagée avec l'OFB.

l'analyse génétique comparée d'individus, sauvages et domestiques, insulaires avec ceux de France continentale et de chats sauvages de Sardaigne.

Plan de gestion de la truite de Corse

Dans le cadre du **Plan de gestion de la Truite de Corse 2018-2022**, la Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FCPPMA) et ses partenaires, notamment l'OEC, ont poursuivi leurs actions de surveillance, d'étude et de sensibilisation engagées les années précédentes. Un nouveau plan de gestion a été rédigé pour la période 2023-2028.

Par ailleurs, l'OEC a participé aux réunions de la commission Truite et finalisé le dossier de création de la réserve temporaire de pêche du Haut-Golu.

Participation aux plans nationaux d'actions

Par son action, l'OEC soutient financièrement et techniquement la mise en œuvre des **Plans nationaux d'actions (PNA)** sur le territoire insulaire notamment concernant le **mouflon de Corse**, les **chiroptères** de Corse, la **tortue d'Hermann**, le **crapaud vert**, ainsi que la **sitelle de Corse**, le **balbuzard pêcheur**, la **pie-grièche à tête rousse** et le **gypaète barbu**. En 2022, l'OEC a participé à l'ensemble des comités de pilotage des différents plans, ainsi qu'aux travaux des groupes de travail spécifiquement créés pour la sitelle et le mouflon.

Par ailleurs, une convention a également été signée en 2022 entre le PNRC et l'OEC pour la mise en œuvre du programme **LIFE « Gyprescue »** consacré à la sauvegarde du gypaète barbu.

Etude des petits mammifères non volants

En 2022, une **campagne de récolte des petits ossements** présents dans les pelotes de déjection, ou boulettes de régurgitation, de rapaces nocturnes a été conduite sur 35 sites déjà analysés au début des années 80. La comparaison devrait permettre d'estimer l'évolution des proies consommées



L'étude des petits mammifères non volants a permis d'échantillonner plus de 35 sites en 2022.

entre les deux périodes. En complément, les agents de l'OEC impliqués ont bénéficié de 2 jours de formation à la détermination des ossements par Pascal Rolland, membre du Groupe mammologique breton.

Soutien au centre de soins de la faune sauvage

« U Pettirosu »

Une convention de partenariat financier a été signée avec le Centre de soins U Pettirosu, situé sur la commune d'Olmata di Tuda, pour l'**acquisition de matériel et le bon fonctionnement de la structure**. Ainsi, il a été acté le soutien financier de l'OEC pour l'acquisition d'une volière de rééducation pour échassiers et oiseaux d'eau, l'acquisition



Des cartes de sensibilité du crapaud vert *Bufo viridis* pour la Corse ont été élaborées par la Société Herpétologique de France sur la base des données transmises par l'OEC dans le cadre du plan national d'action.

et l'aménagement d'un bâtiment de soin vétérinaire et de couveuses, ainsi que l'acquisition de nourriture pour les animaux pour un montant total de 32 000 € (80 % du coût total).

Commission de réflexion sur la chasse insulaire

A l'initiative du Président de l'OEC, la mise en place d'une **Commission de réflexion sur la chasse insulaire** a été approuvée par l'Assemblea di Corsica le 19 novembre 2021.

Elle est composée de 7 conseillers à l'Assemblea di Corsica, des Présidents de la fédération régionale et des deux fédérations départementales des Chasseurs, ainsi que des Présidents des deux Associations des Maires départementales. La commission s'est réunie pour la première fois le 8 juin 2022 sous la présidence de M. ARMANET.

La commission a validé l'organisation de son action selon des groupes de travail thématiques. Une **étude juridique** a été commandée par la Fédération Régionale des Chasseurs de Corse et l'OEC concernant le droit de chasse en Corse. La commission travaillera également de manière prioritaire sur le statut juridique du cerf de Corse.

Par ailleurs, l'OEC et la Fédération Départementale des chasseurs de Haute-Corse ont organisé un comptage de

perdrix aux chiens d'arrêt sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Pasciu (commune de Casamacciuli) afin de la mettre en comparaison avec différentes méthodes d'estimation des populations.

Etude sur la dératisation de l'îlot de Gargalu

Une mission a été menée avec le PNRC et le cofinancement de l'OFB dans le cadre d'une collaboration avec l'Initiative PIM pour les petites îles de Méditerranée pour étudier la faisabilité de la **dératisation de l'îlot de Gargalu** (RN de Scandula). Celle-ci permettrait de favoriser la reproduction du puffin de Scopoli pour lequel un suivi de la reproduction a été mis en place en 2022. Un minimum de 19 couples a ainsi été dénombré.

L'entomofaune

Dès le début des années 2000, l'OEC a structuré un grand nombre d'actions relatives aux insectes de Corse au sein de l'**Observatoire-Conservatoire des Insectes de Corse** (OCIC), étendu depuis à l'ensemble des invertébrés terrestres.

Plans territoriaux d'actions

Déclinaisons territoriales des Plans nationaux d'actions (PNA) existants, 3 **Plans territoriaux d'actions (PTA)** sont en cours d'élaboration, ou déjà entrés en phase d'animation, concernant les insectes de Corse. Etablis pour la période 2021-2030, ils visent à mieux connaître et faire connaître certaines espèces tout en favorisant leur conservation, voire la restauration de certaines populations.

Validé par le CSRPN en juillet 2021 et mis en œuvre pour la première fois en 2022, le **PTA « Papillons de jour »** cible l'ensemble des espèces présentes en Corse. Faciles à identifier et populaires, les papillons diurnes réagissent fortement aux changements écologiques et de nombreux taxons sont aujourd'hui en régression à l'échelle nationale et insulaire. L'OEC a ainsi appliqué le protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) sur le site de St Jean (Corti) et supervisé son application sur la base aérienne de Sulenzara. L'OEC a également participé à un atelier national organisé par l'OPIE.

L'OEC a également conduit une action d'**élevage expérimental de Zygène de Corse** (*Zygaena corsica*), papillon endémique considéré comme l'un des plus menacés de l'île et présent uniquement dans le Capicorsu. Plusieurs individus adultes et des plantes hôtes ont été prélevés à Siscu. Menée en parallèle d'une étude génétique destinée à éclairer le statut de conservation de l'espèce, cette expérimentation initiée en 2020 s'inscrit dans un objectif de renforcement de population sur des sites favorables.

Enfin, le suivi annuel de l'abondance de l'**Azuré du Serpolet** (*Maculinea arion*), espèce protégée et menacée de disparition sur l'île, a été reconduit sur le site de Sermanu.



Le Porte-Queue de Corse *Papilio hospiton* est une espèce protégée et endémique de l'île.

Placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires concernés (OEC, CdC, OFB, UCPP, CPIE, PNRC, OEHC, AERMC), le **PTA « Libellules »** est en cours d'élaboration. Le document sera présenté en début d'année 2023 au CSRPN. Plusieurs opérations ont toutefois été conduites dans la continuité de la programmation précédente. Ainsi, le suivi de l'unique population insulaire de *Paragomphus genei* a été mené dans le bas Taravo et l'OEC a également participé à deux ateliers organisés dans le cadre du PNA dont l'un concernant spécifiquement le leste à grands stigmas *Lestes macrostigma*.

Les actions d'inventaire réalisées dans le cadre du **PTA en faveur des « Pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère de Corse »**, validé en juillet 2021 par le CSRPN, ont été poursuivies. 117 points d'échantillonnage ont été inventoriés, dont 87 dans le cadre du PTA. 912 spécimens ont été collectés, dont une grande majorité d'hyménoptères et, dans une moindre part, de diptères. Cet inventaire contribue à enrichir une collection de référence qui réunit désormais 925 spécimens appartenant à 209 taxons d'apides et 266 spécimens de 64 taxons de syrphidés. L'OEC a également participé aux rencontres Apoidea Gallica 2022 organisées par l'Observatoire des abeilles, ainsi qu'au workshop «



En cours d'élaboration, le Plan territorial d'action pour les odonates permettra une adaptation locale des mesures du plan national.

pollinisateurs et aires protégées » organisé par le GDR Pollinéco.

Une **étude de l'impact des paragrêles**, notamment utilisés par les agrumiculteurs de l'île, sur les pollinisateurs a également été conduite et permettra la rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

L'OEC a également participé au **projet européen SPRING** en testant un protocole de terrain sur le site de Vallechera, sur la commune de U Poghju di Venacu. Ce projet a pour objectif de mettre en place un protocole de suivi viable à l'échelle européenne concernant les abeilles sauvages, les papillons et les syrphes.

Atlas et inventaires de l'entomofaune de Corse

Bénéficiant pour certains des données acquises dans le cadre des PTA, les **atlas de répartition** permettent, par leur accessibilité et leur contenu synthétique, de porter à connaissance du public et des décideurs les connaissances et enjeux associés à certains groupes d'insectes. Ils sont le plus souvent une étape préalable à la réalisation de listes régionales de protection.

En 2022, un nouvel **Atlas des peuplements d'odonates** a ainsi été réalisé, le précédent datant de 2004. Il sera imprimé en 2023. Une mise à jour de l'**Atlas des papillons de jour de Corse** a également été conduite et sera finalisée en 2023.

Le groupe des **macro-hétérocères**, communément appelés les papillons de nuit, bénéficie d'un partenariat avec l'association Entomo-fauna pour la réalisation d'un inventaire sur une période de 3 ans. Plusieurs missions ont ainsi été réalisées en 2022 et les données collectées, en complément de celles existantes, permettront l'élaboration d'un premier atlas pour ce groupe à l'horizon 2024.

Un partenariat scientifique et financier a également été renouvelé avec l'association ASCETE pour compléter les **inventaires des orthoptéroïdes** (criquets, sauterelles, phasmes et mantes) de Corse. Bien étudiés depuis plusieurs décennies, les orthoptéroïdes sont de précieux indicateurs de l'évolution des milieux naturels par les rapides évolutions



L'inventaire des insectes présents sur les îles de la RNIC a été mené en 2022.



L'OEC détient les deux uniques exemplaires de *Nomada legoffi*, espèce considérée comme très rare (illustration Dufrêne, 2021).

de population selon les conditions environnementales. La réalisation d'un premier atlas permettra d'élaborer la liste rouge régionale dans un délai de 2 ans.

Par ailleurs, une **stratégie régionale** a été élaborée afin de mettre en œuvre à l'échelle de l'île plusieurs indicateurs régionaux tels que les aires d'occurrence ou d'occupation des taxons. Dans ce cadre, 3 microrégions de l'île, les Due-Sevi, le Suttanaccia et le Capicorsu, ont bénéficié de missions d'inventaire en 2022 organisées notamment pour répondre aux attentes de différents acteurs (PNRC, CPIE, Communes de Figari et d'Evisa) ou aux impératifs de gestion de certains espaces protégés (Riserva Naturali di l'Isule di u Capicorsu).

Enfin, l'OEC a participé le 15 décembre à Corti à un séminaire de restitution par le MNHN des premiers résultats de « La planète revisitée en Corse ».

Etudes et travaux scientifiques

L'OEC est régulièrement sollicité par des partenaires nationaux ou internationaux pour participer à des **études génétiques**, préalables à la hiérarchisation des politiques de conservation, sur les insectes de Corse.

Ainsi, un **partenariat scientifique** noué en 2021 et finalisé en 2022 avec les universités d'Oulu en Finlande et de Cagliari en Sardaigne a permis d'étudier l'hybridation potentielle entre *Papilio hospiton*, espèce protégée, et *P. machaon*.

L'OEC s'est également engagé à récolter pour le MNHN des **échantillons génétiques de taxons insulaires** afin d'alimenter une banque de séquences d'ADN mitochondrial. Initié en 2021 par l'envoi d'une centaine d'échantillons, ce projet a bénéficié en 2022 d'une mise en ligne des données sur la plateforme « Bold ». Par ailleurs, le soutien technique de l'OEC à l'étude génétique des populations de *Zygaena corsica* s'est poursuivi.

Menée par la Fédération des Chasseurs de Haute-Corse



L'escargot de Corse *Helix ceratina* est strictement endémique de Corse. Il vit uniquement dans les dunes de l'arrière-plage du Ricantu à Aiacciu (© O. Gargominy).

(FDCHC) avec l'appui d'associations de chasse locales, de la CdC et de l'OFB, des opérations d'ouverture des milieux sont menées afin de favoriser le développement de la faune sauvage, notamment la perdrix rouge. Dans ce cadre, un **suivi des effets de ces ouvertures sur l'entomofaune** a été réalisé sur la commune de Sermanu. Les premiers résultats tendent vers un effet positif de l'ouverture sur la richesse spécifique et l'abondance des insectes, notamment de certains orthoptères. Ces premières observations devront être consolidées par la poursuite du suivi sur plusieurs années.

Sollicité par le Conservatoire du littoral (Cdl) et l'association APIEU - CPIE d'Aiacciu dans le cadre du projet « Aio Lumacca » financé par l'OFB, l'OEC a participé à une **étude des interactions entre la fourmi envahissante *Tapinoma magnum* et l'escargot de Corse *Tyrrhenaria ceratina***, endémique stricte du site du Ricantu. Celles-ci s'avèrent relativement importantes, l'augmentation de la densité des sols et le développement de couvert végétal semblant profiter à *T. magnum* et nuire à la présence de l'escargot.

Le partenariat avec l'association Magellanes pour l'**étude des coléoptères de Corse** s'est poursuivi en 2022 avec la parution d'un cinquième ouvrage consacré aux Buprestidés et la réalisation d'inventaires de deux nouveaux groupes taxonomiques.

Une convention pour l'**étude des sites de « brulages dirigés »** de pin laricio a été signée avec l'UCPP l'OEC contribuant en 2022 à l'identification des captures d'insectes réalisées dans le cadre de l'étude.

Lutte contre les espèces nuisibles

Faisant suite au projet ALIEM, le **projet ALIEM APOSTROPHE** (programme INTERREG Italie-France) a démarré officiellement le 30 juin 2022. Associant 5 régions (Sardaigne, Toscane, Ligurie, Var et Corse), le projet court sur une période de 12 mois pour un montant global de 500 k€ (80 % au titre du FEDER). Le budget alloué à l'OEC s'élève à 129 682 € (62 500 € de fonctionnement et 40 433 € d'investissement). Il a

pour ambition la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie transfrontalière élaborée lors du premier volet.

L'OEC participe également au **projet INVALIDIS** (programme INTERREG Europe) qui réunit 7 partenaires sur la période 2018-2023 (clôture au 31 mai 2023). Le projet vise à améliorer les politiques publiques en matière de protection de la biodiversité contre les EEE. En 2022, l'OEC a ainsi participé aux 2 comités de pilotage du projet, à la rédaction de la dernière newsletter du programme, ainsi qu'à la présentation et la validation du plan d'action stratégique.

Par ailleurs, l'OEC participe à l'**étude des critères morphologiques discriminants des anophèles de Corse**, financée à hauteur de 65 % par l'ARS de Corse. En 2022, 27 journées de terrain ont permis d'échantillonner 90 gîtes dont certains ont fait l'objet d'un suivi mensuel d'avril à décembre. Les résultats pour l'année précédente ont été présentés lors de la réunion de bilan sur la lutte antivectorielle, le 10 mars 2022, et une convention de partenariat concernant l'aspect génétique de l'étude a été mis en place avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Plusieurs actions de surveillance et de contrôle de certaines espèces nuisibles ou invasives ont également été conduites. Des fiches de signalement du **frelon asiatique** ont été diffusées, une seconde espèce de frelon, *Vespa orientalis*,

**RÉSEAU DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE
ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

FRELON ASIATIQUE

Espèce non encore signalée en Corse
Entrée sur le territoire à surveiller !

***Vespa velutina nigrithorax* :**

- Corps à dominante noire
- Pattes jaunes aux extrémités
- Tête orange (vue de face)
- Large bande orange sur l'abdomen avec liseré jaune sur le 1er segment
- Taille : 17 - 32 mm

© Quentin Rome

- 3/4 des nids situés en hauteur (>10m), le plus souvent dans les arbres
- nids généralement de grande taille avec une petite ouverture latérale

© André Lequet

NE PAS CONFondre AVEC ...

Frelon asiatique, Frelon commun, Frelon oriental (signalé en Italie et à Marseille), Scolie des jardins (taille > 3,5 cm)

RISQUES MAJEURS ET ENJEUX

- pour l'apiculture : redoutable ennemi des ruchers (prédation, stress chez les abeilles)
- pour les abeilles sauvages et la biodiversité (boisage possible de la pollinisation)
- pour les vergers (attaque des fruits en automne)

Fiche de signalement du frelon asiatique diffusée notamment sur la page Facebook "OEC - Papillons, libellules et autres insectes de Corse"

ayant été ajoutée suite à son signalement en Italie et à Marseille. La fourmi *Tapinoma magnum* a fait l'objet d'études et des pièges ont été placés dans divers points de l'île pour la surveillance de la Pyrale du Buis *Cydalima perspectalis*. Ce papillon est également suivi par le FREDON Corse avec du matériel prêté par l'OEC.

Un partenariat a été noué avec l'INRAE d'Orléans pour la surveillance des **coléoptères xylophages invasifs** en Corse. En 2022, la collaboration s'est poursuivie sur la base du dispositif mis en place en 2021, soit 2 stations dans le centre Corse (Corti et Venacu) comportant 2 pièges chacune. Ce réseau a notamment permis l'observation en Centre Corse du coléoptère *Platypus cylindrus*. L'OEC a également participé au webinaire du séminaire « Life Samfix » sur le sujet.

L'OEC a été sollicité pour participer à la rédaction du **bilan du PSRE 3** (Plan régional santé environnement pour la période 2018-2021), ainsi qu'à plusieurs séminaires et colloques relatifs aux bio-agresseurs.

La flore

Le Conservatoire Botanique National de Corse

L'OEC est gestionnaire du **Conservatoire Botanique National de Corse** (CBNC), l'un des douze conservatoires botaniques nationaux agréés par le Ministère de la Transition Ecologique. Ses actions portent sur la connaissance et la conservation de la flore sauvage et des milieux naturels ou semi-naturels, le soutien à l'Etat et aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire, ainsi que l'information et l'éducation du public.

En 2022, le dossier de **renouvellement de l'agrément du Ministère** a été validé par le Conseil d'administration de l'OEC le 1er juillet et validé par le CNPN le 19 janvier 2023. L'arrêté ministériel officialisant l'agrément reste en attente.

L'année 2022 a également été marquée par la tenue du premier **Comité des financeurs** réunissant l'OEC, la DREAL de Corse et l'OFB, ainsi que le renouvellement des membres du Comité



Le Professeur G. Baccheta, membre du Conseil scientifique du CBNC, entouré d'une partie des agents de l'OEC affectés à son fonctionnement.

scientifique. Une nouvelle identité visuelle commune à l'ensemble de la Fédération des CBN a également été créée et mise en place. Une convention-cadre a également été signée avec l'UCPP pour mettre en place des formations et participer à la recherche sur la flore, les habitats naturels, la fonge et les bryophytes. Le CBNC a également apporté son soutien technique et financier à l'organisation des XXXIV^e journées mycologiques de la FAMM* et la FMBDS* qui se sont déroulées du 24 au 29 octobre à Tagliu à Isulacciu.



Observation de *Agaricus aridicola* dans les dunes de Mucchiatana dans le cadre de l'inventaire de la fonge des dunes.

Pour l'année 2022, le budget de fonctionnement du CBNC s'est établi à 1 066 000 € (58 % OEC) et celui d'investissement à 10 000 € (100 % OEC).

Connaissance de la flore, des habitats et des végétations

Les actions pour la **connaissance de la flore vasculaire** ont porté sur l'**inventaire par maille du piémont de Cagna**, la **finalisation de l'inventaire de la flore** et la cartographie des îles de Bruzzi, ainsi que l'engagement de celui des îles de Lavezzi, Mezzu Mare, Giraglia, Capense, Finochjarola, Mezzana et Terra.

Outre la participation aux rencontres bryologiques des CBN, un **inventaire des bryophytes par milieux** (dunes, prairies...) a été initié, ainsi qu'un **inventaire des champignons des dunes**. L'étude des **communautés fongiques des sapinières** de Corse, démarrée en 2020, et l'**étude des lichens de la région de Galeria** ont été finalisées. Celui sur andésite et rhyolite s'est poursuivi, de même que l'**inventaire des characées de Corse**.

30 000 ha situés dans l'extrême sud de l'île ont été cartographiés dans le cadre de la **connaissance des habitats et végétations**. Par ailleurs, les **combes à neige** ont bénéficié d'un travail exploratoire d'identification géographique et d'inventaires spécifiques pour les bryophytes et les lichens, menés en partenariat avec les CBN Alpin et Midi-Pyrénées. Ce travail s'inscrit dans une perspective de mise en place de suivis d'évaluation de l'impact du changement climatique.



L'épiaire maritime Stachys maritima est considérée comme vulnérable dans la liste rouge régionale de la flore vasculaire de Corse. Elle bénéficie d'un statut de protection de portée nationale.

Stratégie de conservation de la flore vasculaire de Corse

La rédaction de la **Stratégie de conservation de la flore vasculaire de Corse** a été finalisée en 2022. Elle sera proposée pour validation au CSRPN et au Comité Territorial pour la Biodiversité en 2023. Toutefois, sa mise en œuvre a débuté à travers 4 bilans stationnels pour *Liparis loeselii*, *Allium corsicum*, *Thesium humile* et *Ononis diffusa*.

L'OEC, à travers l'action du CBNC, participe également à la co-construction du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre. Concernant les habitats naturels et en lien avec le MNHN, il a également participé à l'actualisation des fiches des cahiers des habitats d'intérêt communautaire relatifs aux eaux douces et, à titre d'expert, à la validation de la méthode d'évaluation des habitats de falaises littorales méditerranéennes. Le CBNC a également participé à l'élaboration des volumes 2 et 3 de la liste rouge des écosystèmes littoraux méditerranéens consacrés respectivement aux cordons de galet, falaises littorales et rivages rocheux et aux marais salés et roselières salines méditerranéennes.



Centranthus trinervis est une endémique stricte de la Trinité de Bunfaziu. Sa population est située en quasi-totalité sur le domaine du Cdl géré par l'OEC.

Plans nationaux d'actions

En 2022, plusieurs actions ont été conduites concernant les **3 PNA** en cours :

- concernant *Anchusa crispa*, un porter à connaissance a été adressé au CEN de Corse et à la DREAL sur les travaux à proximité de la station de Favona (commune de Conca) ;
- pour *Centranthus trinervis*, une étude phylo-géographique réalisée par l'Université de Naples et cofinancé par l'OEC et la DREAL a montré un pool génétique bien distinct de l'espèce avec les taxons sardes ;
- concernant le PNA en faveur de 5 statiques endémiques de Corse, 6 actions ont porté sur la conservation *ex situ*, l'amélioration des connaissances et la mise en place de mesures de protection de gestion. La communication et la sensibilisation sont réalisées en collaboration avec le CEN de Corse.

Un **PNA en faveur de la flore et de la végétation des serpentinites de Corse** a été rédigé et validé par le groupe de travail Flore du CNPN et une réflexion sur l'opportunité d'un PNA en faveur de la flore des dunes sableuses du littoral corse a été engagée, notamment par la réalisation de bilans stationnels sur une quarantaine d'espèces.

Stratégie territoriale relative aux espèces végétales exotiques et envahissantes

Portée par le CBNC, une **Stratégie territoriale relative aux espèces végétales exotiques et envahissantes** (EVEE) est en cours d'élaboration. Elle a pour objectif d'arrêter leur introduction sur l'île, de réduire leur impact négatif sur la biodiversité, mais également de communiquer sur cet enjeu. Réalisée en concertation avec les acteurs locaux, elle devrait être finalisée en 2023 avant validation par le CSRPN et le CTB.

Le CBNC s'est également impliqué dans le comité de rédaction de l'appel à projets « **Opérations coup de poing** » du MTE, ainsi que dans un certain nombre d'expertises pour le compte de collectivités ou associations insulaires (CdC, CEN de Corse, Interbio, Pays de Balagne, Syndicat Mixte de gestion du Grand Site de la Parata).



La jussie rampante Ludwigia peploides est l'une espèce des 64 espèces exotiques envahissantes recensées dans le cadre de la stratégie territoriale relative aux invasions biologiques végétales.

Programmes spécifiques

En 2022, le CBNC a également participé à plusieurs **programmes spécifiques de conservation de la flore in situ** (Réseau RESEDA-Flore-Habitat) et ex situ (GENMEDA).

Il a également poursuivi son implication dans le **programme CarHab2**, financé par le Ministère de la Transition Ecologique, pour la cartographie prédictive d'habitats naturels de la France métropolitaine au 1/25 000^e.

Dans le cadre du programme des « **Arbres remarquables de Corse** », le pin laricio de Venacu a été sélectionné parmi les 11 arbres classés en Corse pour représenter l'île au concours national. Une journée de formation concernant l'Obligation réelle environnementale a également été proposée par le professeur Gilles Martin à destination des membres de la commission technique du programme.

Expertises et appuis scientifiques

Le CBNC a répondu en 2022 à 56 sollicitations des services de l'Etat, des collectivités locales et des autres services de l'OEC pour fournir des données localisées. Parmi celles-ci, 11 avis sur des demandes de dérogation pour destruction d'individus ou d'habitats d'espèces protégées ont été produites pour la DREAL de Corse.

Les habitats marins

Dépollution des espaces marins littoraux

L'OEC, face au constat de l'intensification de la pollution aux plastiques dans les eaux autour de la Corse, a souhaité renforcer son rôle dynamique dans l'intervention, la sensibilisation et la prévention des pollutions chroniques et accidentelles par l'attribution d'un marché de nettoyage et de sensibilisation.

Le prestataire retenu, le groupement MARE CORSICA EKKOPOL, a ainsi été engagé pour **250 missions de dépollution et de sensibilisation** sur une période totale de 300 jours. Au 31 décembre 2022 et après 165 missions de

dépollution, un volume total de 64 m³ a été collecté composés de 40 % de PEHD (polyéthylène haute densité), de 30 % de polyuréthane et polystyrène, de 15 % de plastiques post consommation et de 10 % de polypropylène.

Clôture du projet Plastic Buster MPA's

En 2022, conformément à la procédure en vigueur dans le cadre du programme INTERREG MED 2014-2020, l'OEC a effectué le contrôle de 1^{er} niveau pour la clôture du **projet PLASTIC BUSTER**. D'une durée de 48 mois pour un budget de 5,2 M. €, celui-ci a permis à 15 partenaires exécutants et 17 partenaires associés de bénéficier, en qualité de gestionnaires d'AMP, d'actions relatives à l'ensemble du cycle des déchets marins, de la surveillance à la prévention et l'atténuation. L'OEC a également participé au projet en qualité de gestionnaire de la RNBB et a été sollicité par le chef de file, l'Université de Sienne, pour déposer sa candidature au projet **PLASTIC BUSTER PLUS**.

Appel à projet relatif à l'habitat sableux

L'OEC est membre du jury d'un **appel à projet relatif à l'habitat sableux** au côté de la DIRM, l'AERMC, l'OFB et la région Occitanie en qualité de jury réalisé dans le cadre du Document stratégique de façade (DSF) intégrant les dispositions du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

Deux projets ont été retenus concernant la Corse : le **projet PIAF** (Poissons des Fonds Meubles : Inventaire par ADN environnemental en Corse) porté par l'Université de Montpellier et le **projet ARENA** (Amélioration des connaissances sur les fonctionnalités écologiques des milieux sableux). L'OEC participe au financement de ces deux projets à hauteur 15 %, soit un montant de 58 703 € pour le premier et 15 570 € pour le second.

Suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu

Réalisé par la STARESO depuis 2018, le suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu comprend le **suivi de la faune et la flore fixées** sur 3 modules et des structures annexes, ainsi



Le navire de dépollution de Mare Corsica permet une collecte par aspiration des déchets plastiques sur l'ensemble du littoral. Il est également utilisé pour des animations pédagogiques à destination des scolaires (photo de droite : animation pédagogique sur le port de Tizzano © Mare Corsica)

qu'un **suivi de la faune mobile**. Il est financé intégralement par l'OEC, le marché en cours couvrant la période de 2021 à 2023 pour un montant annuel de 20 000 €.

Participation au réseau ALIEN

Créé à la suite du Réseau Caulerpe Corse, le **réseau ALIEN** regroupe la FFESSM, l'association U Marinu - CPIE Bastia, l'UCPP et l'OEC pour la **sensibilisation et l'observation des espèces marines exotiques**. Un travail de sensibilisation auprès des plaisanciers a été mené, ainsi que sur les plages. Une distribution d'affiches a été réalisée auprès des capitaineries, offices du tourisme, clubs de plongée et loueurs de bateaux. La participation de l'OEC s'est élevée à 5 800 € sur un montant total de 7 255 €.

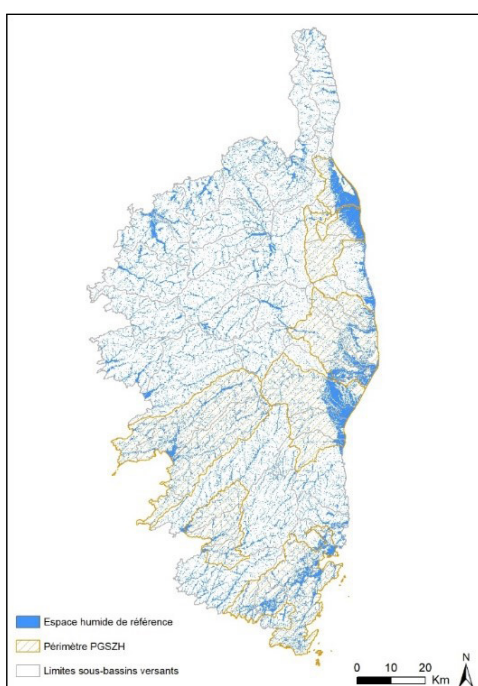
Les zones humides

Afin de s'assurer de l'application de la Stratégie régionale en faveur des zones humides, l'OEC a mis en place un **Observatoire Régional des Zones Humides de Corse (ORZHC)**. Celui-ci dispose d'une plateforme numérique dédiée alimentant la base de données Gaïa et recense les actions visant la valorisation, la gestion et la restauration des zones humides de Corse, notamment celles engagées dans le cadre du Pôle-relais lagunes méditerranéennes.

Cartographie de l'espace humide de référence

Conformément aux recommandations du **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de Corse**, l'OEC a diligenté fin 2020 une étude permettant de caractériser et localiser l'**espace humide de référence (EHR)**. Celui-ci correspond à un référentiel du bassin, non réglementaire, identifiant les secteurs qui participent à la circulation de l'eau et à sa rétention dans les sols.

En 2022, la cartographie au 1/25 000^e de l'EHR a été validée lors du comité de pilotage du 14 février. Un complément de prestation, avec le soutien financier de l'AERMC et de la



La superficie de l'Espace humide de référence (EHR) couvre 144 020 ha, soit plus de 16 % de la surface de l'île.

DREAL de Corse, a été acté pour que le prestataire retenu, l'Agence Visu (mandataire du groupement Visu/Kairos Consult/Kermap), propose une vision territorialisée des enjeux sur la base d'un découpage en 40 bassins versants. Le 12 décembre, le comité de pilotage s'est de nouveau réuni pour définir les objectifs généraux de conservation, de restauration et de gestion des zones humides et de leurs fonctions. 7 secteurs feront l'objet d'un **Plan de gestion stratégique des zones humides**.

Vectorisation des cartes de végétation des zones humides de Corse

Une consultation a permis de retenir en février 2022 l'association ASTERE pour géoréférencer, vectoriser et réaliser un **atlas cartographique de la végétation des zones humides de Corse**. Le prestataire devra réaliser 193 cartes, lister les unités phytosociologiques et les espèces végétales dont celles rares et/ou protégées, ainsi que mettre en correspondance les unités de végétation avec les standards actuels.

Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Le **Pôle-relais lagunes méditerranéennes** fait partie du Pôle-relais Zones Humides créé en 2001 dans le cadre du 1^{er} Plan national d'action en faveur des zones humides. Il est coordonné par la Tour du Valat en partenariat avec le CEN Occitanie et l'OEC qui en assure l'animation en Corse.

Dans ce cadre, l'OEC a contribué régulièrement en 2022 à la newsletter du pôle, la *Lettre des lagunes* (5 numéros par an), à la rédaction d'une synthèse du webinaire sur la restauration des milieux lagunaires organisé en 2021 et a coordonné l'organisation de la Journée mondiale des zones humides au niveau régional.

L'OEC s'est également impliqué dans l'organisation des **Journées Internationales de Limnologie et d'Océanologie** qui se sont tenues à Corti du 10 au 13 octobre 2022 en partenariat avec l'UCPP dans le cadre du projet GERHYCO et avec le soutien de l'Association française de Limnologie et l'Union des Océanographes de France. Ces journées ont fait office de 5^e rencontres « recherche-gestion » de l'ORZHC.

Programme d'action pour la conservation des lagunes et zones périphériques

Dans le cadre d'un **programme d'action pour la conservation des lagunes et zones périphériques**, en cours de définition, 9 lagunes ont fait l'objet d'études (Arasu, Balistra, Biguglia, Crovani, Diana, Palo, Pisciu Cane, Santa Ghjulia et Urbinu). 5 d'entre elles bénéficient de sondes acquises par l'OEC pour suivre en continu certains paramètres physicochimiques.

Les EEVE présentes sur et aux abords des lagunes de Crovani, Pisciu Cane et Balistra ont également été cartographiées dans le cadre de l'évaluation de l'état des lagunes côtières réalisée au titre de l'ORZHC.



L'étang de Palo, d'une superficie de 212 ha, fait partie des sites bénéficiant du programme d'action pour la conservation des lagunes de Corse.

Animation groupe de travail Crabe Bleu

L'augmentation préoccupante de la présence de crabes bleus, *Callinectes sapidus*, sur le littoral insulaire a conduit l'OEC et la DREAL de Corse à définir en 2020, en concertation avec les parties concernées, une **stratégie régionale** en réaction à cette expansion. Le groupe de travail ainsi créé s'est réuni une dizaine de fois en 2022 afin de faire avancer l'élaboration de la stratégie et les études préalables.

Programme régional d'actions pour la conservation des mares temporaires de Corse

En 2022, les actions du **programme régional d'actions pour la conservation des mares temporaires de Corse** ont concerné notamment la **collecte de données climatologiques et hydrologiques** sur les sites de Barcaggio, Capandula, Padulaccia et Musella, le **suivi d'espèces végétales rares** sur les sites de Padulellu et Chiuvinia (*Elatine brochonii*) et Musella (*Eryngium pusillum*) et la poursuite de l'évaluation de **l'impact des sangliers** sur la mare de Murateddu.

Après une première phase engagée en 2021, les **travaux de restauration** de la mare temporaire de Padulellu se sont poursuivis avec la pause de ganivelles, la reconstitution de



Paspalum distichum, espèce envahissante, a été arraché sur la mare de Murateddu (Portivechju).

la ceinture de maquis par des plantations d'origine Corse labellisés Corsica Grana et l'arrachage de l'inule visqueuse *Dittrichia viscosa*.

Une **veille écologique des espèces végétales exotiques envahissantes** (EVEE) a été réalisée sur 10 mares et les cartes de répartition ont été actualisées pour 4 d'entre elles. Des opérations d'arrachage de paspale (*Paspalum distichum* et *Paspalum dilatatum*) ont été reconduites sur les sites de Chiuvinia et Alzu di Gallina, ainsi qu'initiées sur les sites de Musella et Murateddu. Sur le site de Chiuvinia, l'arrachage de l'inule visqueuse débutée en juin 2018 s'est poursuivie pour la 5e année consécutive.

Par ailleurs, une thèse sur le fonctionnement hydrologique et hydroécologique des mares temporaires méditerranéennes en Corse et leur résilience vis-à-vis du changement climatique a été engagée par l'UCPP dans le cadre du projet GERHYCO.

Enfin, l'OEC assure dans ce cadre la **coordination régionale de la Fête des mares**. En 2022, 6 animations proposées par les partenaires concernés (CEN Corse, Syndicat Elisa, CdC et commune de Santo Pietro di Tenda) et l'OEC ont permis de sensibiliser 157 personnes. Une visite des mares temporaires du site de Campumoru-Senetosa a également été proposée, en partenariat avec le syndicat Elisa, aux élèves de BTS « Gestion et protection de la Nature » du Campus Agricorsica Sartè - U Rizzanesi dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides.

Programme pour la gestion durable des lacs de montagne

Porté par l'OEC avec le soutien financier de l'AERMC, le programme pour la gestion durable des lacs de montagne vise le suivi régulier des paramètres physicochimiques et des invertébrés benthiques, des algues et des peuplements piscicoles sur 9 lacs de montagne de l'île.

En 2022, seul le **suivi continu des températures des eaux des lacs de Melu et Capitellu** a été reconduit conformément au protocole du réseau « Lacs sentinelles ». Toutefois, le dysfonctionnement des capteurs, en fin de vie, a imposé leur retrait.

3. La protection et la restauration du patrimoine bâti ancien et des paysages

Les sites classés et inscrits

Participation au Conseil des sites

Par arrêté de l'AC en date du 12 mars 2019, le Président de l'OEC siège au sein de la formation « Nature, Paysages et Sites » du **Conseil des sites de Corse**. A ce titre, l'OEC assure une vérification technique et réglementaire des dossiers présentés et peut être amené à participer à la définition et à la mise en place de mesures compensatoires.

Appui technique, administratif et financier aux Opérations Grands Sites

L'OEC soutient techniquement et financièrement les acteurs des **Opérations Grands Sites (OGS)** engagées en Corse. Ces opérations visent à réhabiliter et gérer certains Sites classés dont le prestige s'accompagne d'une forte fréquentation.

Dans ce cadre, l'OEC a participé en 2022 au 24^e rencontres du réseau Grands Sites de France qui se sont tenues du 12 au 15 octobre sur le site labellisé des « îles Sanguinaires – pointe de la Parata ».

Le **soutien financier** de l'OEC en 2022 s'est élevé à 260 162 € répartis entre une **opération de gestion des flux de fréquentation**, la **création d'une maison d'information** et la **mise en place d'une barrière amovible** sur le site de la Restonica (pour un total de 67 600 €) conduite par la commune de Corti, l'**acquisition d'un ponton flottant** (110 052 €) sur le site des « îles Sanguinaires – Pointe de la Parata » conduite par le Syndicat mixte dédié à sa gestion et l'**aménagement d'infrastructures de gestion de la fréquentation** sur le site du massif de Bavedda (82 510 €) porté par la Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR).

Dans le cadre des activités du CBNC, l'**inventaire des espèces végétales exotiques et envahissantes** a été mené sur le Grand Site de la Parata avec la réalisation d'une cartographie de la répartition des 8 taxons envahissants présents sur le site.

L'OEC a également participé techniquement, en sa qualité de gestionnaire de la RNBB et des terrains du Cdl de l'Extrême Sud, à l'avancée de l'**Opération Grand Site de Bonifacio** portée par la Commune. Il a ainsi contribué fortement à l'élaboration du 1^{er} tome du diagnostic de l'opération, ainsi qu'aux comités techniques et de pilotage qui se sont tenus durant l'année.

Enfin, l'OEC a également contribué à l'**OGS « Conca d'Oru,**



Les lacs de Melu et Capitellu, inclus dans le périmètre de la RNMMR, contribuent largement à la renommée et à l'attractivité du Grand Site de la Restonica.

vignoble de Patrimonio – Golfe de St Florent » porté par le Syndicat Mixte dédié à sa gestion. Des actions de sensibilisation ont été proposées, notamment dans le cadre de la seconde étape de l'opération « Pierres sèches » qui a permis la restauration de 2 pagliaghji sur la commune de U Poghju d'Oletta. L'OEC a également soutenu la réalisation d'une campagne de photographies dans le cadre de l'Observatoire du Paysage du Grand Site réalisé par le Syndicat mixte, en partenariat également avec le CAUE de Corse.

Le patrimoine bâti ancien et les paysages non protégés

L'OEC est engagé depuis 1996 dans la restauration et la valorisation des éléments de patrimoine non classés. A ce titre, la **convention d'assistance architecturale engagée avec le CAUE** a été renouvelée en 2022 pour un montant de 50 000 €.

Soutien aux collectivités locales

L'OEC s'implique dans la protection et la valorisation du patrimoine bâti ancien et des paysages en accompagnant techniquement et financièrement les collectivités locales dans leurs **projets de restauration**. L'aide financière apportée par l'OEC peut s'élever à hauteur de 80 % du coût total des projets, notamment pour la restauration des ponts dits « génois ».

Ainsi, pour l'exercice 2022, l'OEC s'est engagé auprès de **26 collectivités locales pour un montant total de 2,6 M. d'€** (tableau page suivante).

Subventions attribuées pour la réalisation d'opérations de réhabilitation du patrimoine bâti

Bénéficiaires	Opérations	Montant subventions	Taux financement OEC
A Casabianca	Restauration de la ruelle de Cilaccia en ricciata	104 420,00 €	75 %
A Stazzona	Réhabilitation de la fontaine abreuvoir de CUMUZZELA	58 990,52 €	80 %
Bastelica	Réhabilitation patrimoniale des quartiers de Stazzona, A Scatamaglia, I Bracchi et Vassalacci	76 020,00 €	75 %
Belgudè	Réalisation de chjappate	197 213,78 €	75 %
Canale di Verde	Aménagement du chemin de Merchina et restauration de sa fontaine	108 644,00 €	80 %
Casaglione	Restauration de l'église San Fredianu et du presbytère	66 488,78 €	60 %
Castellu di Rustinu	Restauration du lavoir de E Gialghe et aménagement de ses abords	54 450,00 €	75 %
CCAR	Restauration et aménagement des abords de la fontaine de Fresi située sur la commune de Zonza	23 650,00 €	50 %
E Piazzole	Réalisation de 2 ricciate	33 930,60 €	80 %
Erone	Aménagement de la place centrale du village	85 120,00 €	80 %
Evisa	Réhabilitation du sentier patrimonial E Piane	173 008,00 €	80 %
Galeria	Réhabilitation de quartier Casa Maio (tranche 2)	165 825,00 €	75 %
Lozzi	Restauration de l'église Santa Maria Assunta de Poghju di Lozzi et de son clocher	295 886,89 €	80 %
Nuvella	Restauration d'une fontaine et d'un lavoir sur la commune de Novella, lieu-dit « Acqua Fredda »	73 048,80 €	80 %
Ogliastru	Cicatrisation paysagère des abords de la tour génoise d'Albu	55 552,00 €	80 %
Peri	Réhabilitation de strette, fours et fontaine (Tranche 1)	137 519,52 €	40 %
Piana	Réhabilitation de la fontaine d'I PRETI	27 375,00 €	75 %
San Lorenzu	Aménagement du chemin de Tribbiu	115 020,00 €	60 %
Scolca	Restauration et aménagement des abords de la fontaine et du lavoir du hameau de l'Erbaghju	95 872,00 €	80 %
Serra di Fiumorbu	Fontaine Acqua Acitosa	22 712,80 €	80 %
Tavaco	Réhabilitation d'une fontaine et de la fontaine- lavoir ainsi que de leurs abords	71 571,50 €	50 %
Todda	Restauration d'un four et de ses abords	24 988,80 €	80 %
U Lugu di Nazza	Aménagement du chemin de la fontaine	173 554,00 €	80 %
U Viscuvatu	Restauration du chemin « Strada Vecchia »	130 771,00 €	60 %
Zoza	Aménagement d'une placette, restauration de ruelles et d'un four	216 774,12 €	80 %

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

L'OEC est engagé dans un **dispositif partenarial** avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute Corse (SIEEPHC), EDF SEI Corse et la société Orange pour répondre aux nombreuses sollicitations d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Le comité technique de sélection des projets réunit également la DREAL de Corse, le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France.

En 2022, le **soutien financier** de l'OEC à ces opérations s'élève à 118 513 € répartis entre les travaux d'enfouissement des communes de U Salicetu (25 956 €), engagé au titre du programme 2018 et réalisé à 95 %, et d'Oletta (95 557 €), engagé au titre du programme 2019 et réalisé à 70 %.

L'enfouissement des lignes aériennes sur la commune d'Oletta sera finalisé dans le courant du deuxième semestre 2023.





Restauration d'une chjappata sur la commune d'I Spiluncatu

Les Sentiers du patrimoine – I Chjassi di a Memoria

Initiée dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Corse – FEADER 2007-2013, l'opération « **Sentiers du patrimoine – I Chjassi di a Memoria** » a permis la réalisation de **13 sentiers labellisés** : Bastelica, I Trè paesi (Riventosa, A Casanova, Poghju di Venacu), de Corti, de Cutuli è Curtichjatu, Lama, Lumio, Munacia d'Auddè, Patrimoniu, Penta di Casinca, Peri, Pioghjula, Sta Lucia di Tallà, A Sarra di Scupamena, Soriu di Tenda, Veru et E Ville di Petrabugnu.

Durant la programmation suivante, 2014-2020, la CdC a été désignée « service instructeur » de l'ensemble des mesures ayant trait au développement des territoires ruraux, dont la mesure 7.6.3. (circuits de découvertes patrimoniaux). Au regard de son expérience, une convention a été signée entre l'OEC et la CdC afin de légitimer l'action de l'OEC sur cette thématique. **4 nouveaux sentiers** ont été réalisés sur les communes de Peri, de Bastelica, d'E Ville di Petrabugnu et de Patrimoniu.

En 2022, l'OEC a soutenu financièrement des travaux sur les sentiers de A Sarra di Scupamena et d'Occi à Lumiu. Par ailleurs, **3 nouveaux projets** (Figari, Speluncatu et Furiani) ont été instruits par les services de la CdC sur la base d'études de faisabilité préalablement financées et validées par l'OEC. Les travaux devraient débuter en 2023.

Les 12 projets retenus au titre du programme 2020 n'ont pu être individualisés au regard des retards pris pour l'engagement de bureaux d'études. L'ensemble des chiffrages est désormais en cours.

Enfin, 16 nouveaux projets ont été retenus au titre du programme 2022. La bonne exécution de ces dossiers nécessitera toutefois le renouvellement de la convention-cadre qui couvrait uniquement la période 2018-2020.

Réseau européen de la pierre sèche

Le Conseil de Mallorca a proposé à l'OEC d'intégrer l'association **Réseau Européen de la Pierre Sèche (REPS)** au regard des expériences partagées précédemment dans différents projets européens. Le REPS a pour vocation la promotion des sites en pierre sèche appartenant à l'Itinéraire européen de la pierre sèche afin de se voir attribuer le label Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe.

En 2022, l'OEC a participé à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue à Bruxelles au mois d'octobre.



Les travaux de restauration du sentier du patrimoine d'Occi à Lumiu ont débuté en 2022.

La participation de l'OEC à divers projets européens, notamment **GRITACCESS** (Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible), a permis d'améliorer la visibilité de ces sentiers, notamment par l'installation de bornes numériques dans les offices de tourisme de Sulinzara, Corti, Lisula-Balagne, la médiathèque de I Fulelli et les Mairies de Lumiu et Munacia d'Auddè.

La fréquentation des sites naturels

Etude de la fréquentation de la chaîne centrale de l'île

Dans le cadre de l'étude globale des flux de fréquentation des massifs insulaires, une **enquête de fréquentation** est réalisée chaque année dans les massifs les plus fréquentés de l'île. Outre les sites d'étude précédents (GR20, E Madre à Evisa), de nouvelles études ont été lancées pour la basse vallée de la Restonica, dans le cadre du partenariat entre la mairie de Corti et l'OEC, de Bavedda (secteur de Ponte Grosso) à la demande de la CCAR et sur le massif de Bunifatu à la demande de l'ONF dans le cadre d'une réflexion de gestion des flux et de la fermeture des massifs en cas de risque élevé d'incendie. L'enquête est également menée auprès des visiteurs de la Riserva Naturale di U Monte Ritundu (RNMMR).

Plus de **3 500 questionnaires** ont ainsi été remplis en 2022 sur l'ensemble des sites étudiés.

Suivis quantitatifs de la fréquentation des sites majeurs

Afin d'évaluer quantitativement la fréquentation des sites emblématiques de la montagne insulaire, l'OEC collecte des données à partir de **25 systèmes de comptage automatique des piétons** : 1 situé à l'entrée de la RNMMR, 8 sur le GR 20, 12 sur les Sentiers du patrimoine, 2 sur le site de Bavedda, 1 sur le site d'E Madre (Evisa) et 1 à proximité de la Cascade des anglais à Vizzavona. Dans la basse vallée de la Restonica, l'OEC dispose également des données des compteurs routiers de la CdC.

Ces données quantitatives, couplées avec les résultats qualitatifs de l'enquête de fréquentation de la chaîne centrale de l'île, permettent d'étayer les échanges avec les acteurs des



Les agents de l'OEC enquêtent auprès d'un usager dans le cadre de l'étude des flux de fréquentation des massifs insulaires.

sites concernés (Direction de l'exploitation et de l'entretien routière Cismonte de la CdC, commune de Corti et CCAR) afin d'engager des **mesures pour l'accueil du public, son information et sa sécurité**.

Ainsi, **2 conventions relatives à la mise en œuvre d'études de la fréquentation et des mesures de gestion associées** ont été engagées pour la période 2022-2024, la première avec le CCAR concernant le site de Bavedda et la seconde avec la commune de Corti concernant la basse vallée de la Restonica.

Enfin, un **modèle de Casette** mobilisant les filières locales du bois et de la pierre a été défini dans le cadre du partenariat avec le CAUE pour un accueil du public intégré et harmonisé entre les Grands Sites.

Fréquentation du massif de Bavedda

L'OEC a disposé de 4 saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août 2022 pour l'accueil du public et le déploiement de l'étude de fréquentation sur la zone de stationnement de Ponte Grosso. L'étude globale réalisée en 2022 a permis de disposer des premières tendances de la distribution de la fréquentation sur le site de Bavedda et relever des premiers points positifs par rapport à l'année précédente.

La création d'un nouveau point de stationnement (Arghjavara), mis en œuvre par la CCAR, a été opérationnelle dès début juillet avec un financement des aménagements par l'OEC et le comité de Massif. Cela a permis, en corrélation avec la mise en place des bandes jaunes et de blocs, de diminuer considérablement la pression de stationnement en bord de route, même si le maintien d'un stationnement anarchique sur certains secteurs de la basse vallée, notamment au niveau des zones de baignade, a pu être constaté.

Concernant le secteur du Tafonu di u Campuleddu, une fréquentation du site est constatée dès le mois de janvier, comme l'année précédente. Toutefois, le démarrage de l'usage du sentier est observé dès la mi-avril avec une fréquentation majeure durant les mois de juillet et août. La saison 2022 marque néanmoins une baisse notable de 4,9% par rapport à l'année précédente.

Sur le site de Purcaraccia, les mesures de gestion mises en œuvre par arrêté préfectoral de fermeture ont permis une baisse drastique de la fréquentation pendant la saison estivale. La levée de l'interdiction au 15 septembre, avec une remontée constatée des passages similaires à celle du mois de mai 2022, a induit une fréquentation bien inférieure pour le mois de septembre également par rapport à 2021. On totalise une baisse de près de 65,6% en 2022 par rapport à 2021 pour les passages, et une baisse de la fréquentation journalière de près de 60,7%.

Fréquentation de la vallée de la Restonica

Un usage hivernal du site a été constaté dès le mois de janvier 2022. Toutefois, la fréquentation du site est réellement importante dès le mois d'avril, notamment en raison des



L'enquête de fréquentation différencie les différents usages pratiqués sur les espaces naturels insulaires.

Fréquentation du site d'E Madre (Evisa)

Le site naturel des piscines « E Madre », situé sur le territoire de la commune d'Evisa, accueille chaque année en période estivale un flux de visiteurs important. L'augmentation constante de cette fréquentation a amené la commune à envisager un appui de l'OEC permettant d'objectiver les différents flux afin de proposer des mesures de gestion concrètes. Deux compteurs piétons ont été installés, avec la présence de deux écogardes, stabilisée depuis 2020, pour informer les visiteurs et surtout proposer le questionnaire d'étude.

La courbe de fréquentation 2022 montre un démarrage anticipé dans la saison, supérieur à celui de 2021, pour la période allant de janvier à juin. Par ailleurs, on note une baisse très importante à partir du mois de juillet, jusqu'en octobre, ce qui impacte significativement l'année 2022, avec une baisse de la fréquentation totale de 29%.

Fréquentation du massif de Bonifatu

L'ONF a sollicité l'OEC pour la réalisation d'une étude de fréquentation sur le secteur de Bonifatu. Il s'agissait d'étudier la fréquentation à partir des points d'accès aux zones de baignades, aux sentiers de petite randonnée et de balade.

Deux écogardes ont été présents deux fois par semaine pour recueillir des informations, effectuer de la sensibilisation à l'environnement et réaliser un suivi de la fréquentation. Le compteur piéton installé au départ du GR20, en direction du refuge de Carozzu, complète ce dispositif.

Pour l'année 2022, aucun usage hivernal du site n'est constaté. La fréquentation démarre en mai et est réellement importante à partir de juin. La courbe de fréquentation 2022 présente une croissance plus importante que celle de 2021, de juillet à août. Même si l'on note une baisse sur cette période, les évaluations montrent que malgré la présence d'agents sur site, l'augmentation se poursuit globalement d'où la nécessité de prévoir rapidement des propositions de gestion.

Remarque : les résultats de la fréquentation 2022 de l'île Lavezzu sont traités dans le chapitre 5 (Les espaces naturels protégés).

conditions météorologiques plus favorables que l'année précédente (pas de neige) facilitant ainsi l'accès à la vallée. La courbe de fréquentation 2022 présente une croissance plus importante que celle de 2021, sur la période allant de janvier à juin. Même si l'on note une baisse de juillet à fin août par rapport à celle de 2021, elle n'a pas eu d'impact significatif sur l'année 2022 (- 1,35%). En ce qui concerne la comptabilisation des flux de véhicules, les mesures d'information et de gestion mises en place ont permis de diminuer légèrement la pression sur la haute vallée pour la période allant de mi-mai à mi-octobre. Le cumul des véhicules entrants pour la saison 2022 s'établit toutefois à plus de 300 000 véhicules.



Le site de Bavedda a connu en 2022 une baisse de 6,5 % de sa fréquentation par rapport à l'année précédente.

4. La prévention et la gestion des risques naturels

Instruction du PO FEDER-FSE 2014-2020

La **programmation d'investissement 5 b de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020** (Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire) finance les actions augmentant la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, aléa érosion, amiante).

L'OEC a été désigné comme **service instructeur** concernant ces actions permettant de « *favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe* ».

10 opérations ont été réalisées dans le cadre de cette programmation : 8 portés par la Ville d'Aiacciu/CAPA (Travaux hydrauliques dans les quartiers des Cannes et des Salines, sensibilisation au risque inondation des élus, des scolaires et du grand public, bassins de rétention « Peraldi » et « Alzo di Leva 1 », prolongement d'un cadre hydraulique pour recalibrer le ruisseau des moulins blancs), 1 par Bastia, Furiani et E Ville di Petrabugnu (Programme d'actions de prévention des inondations – PAPI pour le Grand Bastia), 2 par l'OEC (Réseau d'Observation du Littoral de la Corse, Cartographie au 1/5000^e de la susceptibilité de présence d'amiante dans le milieu naturel sur 26 communes des secteurs de Ponte Leccia et du Capicorsu) et 1 par le SHOM (LITTO3D Corse). **2 autres dossiers portés par l'OEC** sont en attente de validation pour leur prise en compte : la stratégie littorale de gestion intégrée du trait de côte et la cartographie fine du risque d'amiante sur de nouvelles communes.

Pour chaque dossier, l'OEC propose un **suivi technique, administratif et financier**. En 2022, le montant total des engagements s'élève à **5 188 000 €**. En parallèle, un travail est engagé avec l'Autorité de gestion (la Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes, des Relations Internationales et des Programmes Contractualisés de la CdC) afin de poursuivre la bonne mise en œuvre du programme.

L'érosion littorale

Stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte

Afin d'envisager la mise en place d'une gouvernance engageant les porteurs de projet sur l'espace littoral à moyen et long terme, la CdC a demandé à l'OEC de mettre en place

une **Stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte**. Validée par l'Assemblea di Corsica en 2019, celle-ci doit être déclinée à l'échelle locale et accompagnée d'une ingénierie technique et financière.

Dans ce cadre et en partenariat avec le BRGM, un **Diagnostic de l'évolution géomorphologique des côtes meubles et rocheuses** (côtes basses sables à galet, zones lagunaires, plages de poches et baies, falaises côtières) a été réalisé en 2022, ainsi qu'un travail de définition de sensibilité à l'érosion côtière.

Gestion des banquettes de posidonie

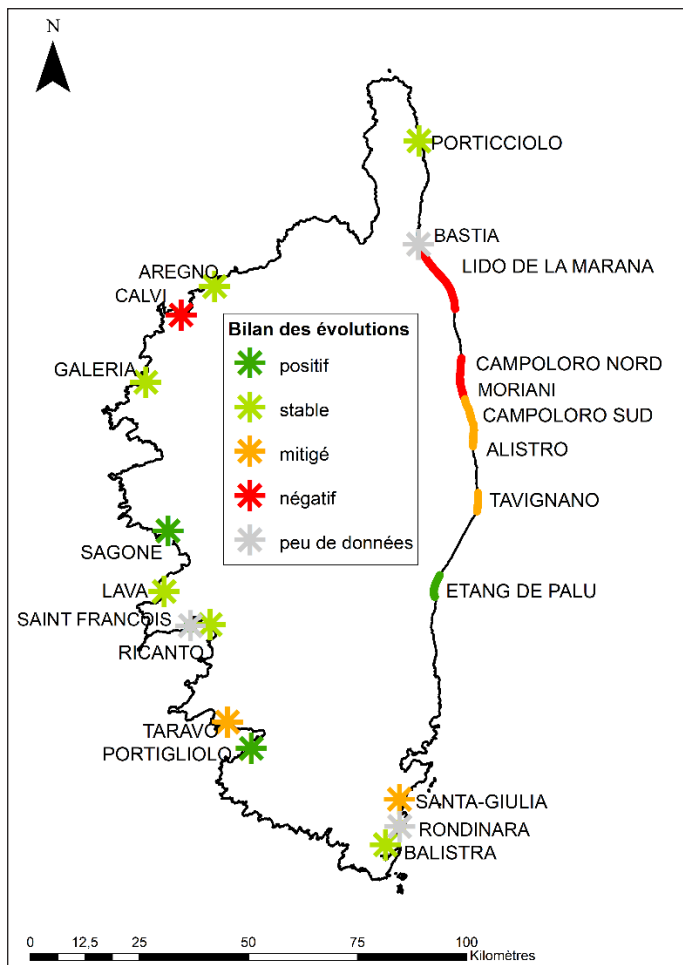
Conformément à l'axe 8 de la stratégie, l'OEC œuvre à la mise en place d'un **groupe de travail spécifique à la gestion des banquettes de posidonie** (Groupe Technique Régional Banquettes). Une 3^e réunion a ainsi réuni l'OEC, la DMLC, les DDT 2A et 2B, le BRGM, le Cdl et l'OFB (PNMCCA) en juin 2022 dans cet objectif.

L'OEC a également apporté son appui technique à l'OFB pour la gestion des **banquettes de posidonie du PNMCCA**. Des notes techniques avec recommandations ont ainsi été produites pour les communes dont les plages sont les plus concernées par l'accumulation de banquettes.

Une nouvelle étude a également été initiée en juin 2022 pour une durée de 1 an afin de caractériser les **dépôts de banquette de posidonie sur 5 plages de Corse** des communes de Galeria, Calvi, A Ghisunaccia, Zonza et Vignale. Ces plages avaient été identifiées préalablement comme des lieux de conflits d'intérêt entre la présence des banquettes et les activités touristiques.



Les feuilles mortes de posidonie échouées forment des banquettes dont la structure contribue à freiner l'érosion littorale.



Synthèse des évolutions des sites suivis annuellement dans le cadre du ROL de 2019 à 2021.

Le ROL permet ainsi un suivi régulier de l'évolution du littoral, ainsi qu'une harmonisation et une centralisation de l'information disponible. Il offre également un regard prospectif sur l'évolution du trait de côte. L'ensemble des données sont disponibles en ligne sur un site dédié.

Les autres risques naturels

Le risque inondation

L'OEC est l'un des partenaires majeurs des services de l'Etat (DREAL de Corse, DDT) et des collectivités locales (CAPA, CAB, CC Marana-Golu) pour l'élaboration et le suivi des **Stratégies locales de gestion du risque inondation**, documents stratégiques de gestion du risque inondation.

L'OEC accompagne ainsi les structures porteuses des **3 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI)** identifiés dans le *Plan de gestion des Risques d'inondation - Bassin de Corse 2022-2027* : Ajaccio (le périmètre incluant l'ensemble des agglomérations de la CAPA), le Grand Bastia et la Marana. Il participe aux comités de pilotage et techniques de chaque territoire, ainsi qu'aux groupes de travail spécifiques.

L'OEC apporte également son soutien technique et financier à l'élaboration du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava »** porté par la CAPA en partenariat avec la CdC, l'Etat, l'AERMC et les structures intercommunales limitrophes.

L'OEC soutient également la réalisation d'un **programme d'actions de restauration, de gestion et de mise en valeur de la Basse Vallée de la Gravona** et de ses principaux affluents, déclaré d'intérêt général en 2018. A ce titre, la 4^e année de travaux de remise en état et de restauration des berges par gestion d'embâcles, de bois morts et de cordons croisés a été réalisée en 2022. Un plan d'action a également été mis en place pour la gestion des EVEE.

Les ressources en eaux souterraines

Deux actions ont été conduites en partenariat avec le BRGM et l'AERMC en 2022 :

- une **étude de l'état quantitatif de la masse d'eau des alluvions de la plaine de la Marana-Casinca** afin de caractériser la nature et les échanges de 3 aquifères (Bevinco, Golo, Fium'Alto) et optimiser leur exploitation ;
- la **définition d'indicateurs piézométriques sur le bassin Corse** permettant de préserver la ressource en eau en cas de sécheresse, conformément à la disposition 1-09 du SDAGE du bassin Corse 2016-2021.

Le 11 juin 2020, le quartier des Salines à Ajaccio a connu d'importantes inondations (© Michel Luccioni/Corse Net Infos).

Par ailleurs, un travail de conception pour réaliser une nouvelle version du **panneau de sensibilisation sur les banquettes de posidonie** réalisé en 2010 par l'OEC et la DIREN de Corse a été initié. Les premiers exemplaires de ces panneaux devraient être disponibles pour l'été 2023.

Réseau d'observation du littoral

Fort des données obtenues depuis 1999 dans le cadre du partenariat entre l'OEC et le BRGM, le **Réseau d'observation du littoral (ROL) de Corse** bénéficie d'une reconnaissance au niveau national. Le ROL propose ainsi un suivi régulier sur 20 sites représentant 65 km de linéaire côtier et 48 profils de plage. 4 modèles numériques de terrain ont également été développés.



L'amiante environnemental

L'étude engagée en 2021 concernant les zones amiantifères et potentiellement amiantifères de plusieurs communes de Haute Corse s'est poursuivie. Elle projette une **cartographie au 1/5000^e** pour un territoire d'une superficie d'environ 6 000 ha.

Des zones d'intérêt prioritaire ont d'ores et déjà été définies et cartographiées, des prélèvements in situ ayant également été réalisés et analysés. Le rapport définitif est attendu pour la fin de l'année 2023.

Cette nouvelle étude fait suite à celles déjà réalisées sur 46 communes (8 309 ha) du Grand Bastia, de la région du Nebbiu, du Capicorsu et de la région de Ponte Leccia.

Le risque incendie

L'OEC participe à la mise en œuvre de mesures de prévention contre le risque d'incendie à travers la **diffusion d'un clip télévisé et de messages radiophoniques bilingues** (français-corse) du mois d'avril au mois de septembre. En complément, des messages sont diffusés sur les panneaux routiers à messages variables de la CdC.

L'OEC et les fédérations départementales de chasseurs ont également conduit une **campagne de sensibilisation** à destination des 20 000 pratiquants insulaires afin que ceux-ci aient une vigilance particulière face au risque d'incendie. Un courrier a été envoyé en ce sens aux 180 associations de chasseurs de l'île.

Par ailleurs, l'OEC finance l'achat de petit matériel de débroussaillage, de bornes à incendie et de cuves DFCl par les collectivités locales.

Les risques émergents dans le contexte du dérèglement climatique

Par délibération en date du 13 octobre 2022, le Conseil d'administration de l'OEC a voté un **Guide des aides des « risques émergents »** dans le contexte du dérèglement climatique en cours. Ce dispositif d'aides porte sur l'accompagnement des parties prenantes des milieux marins et côtiers afin d'affronter les risques liés aux événements climatiques violents, aux espèces exotiques envahissantes et à la surfréquentation des sites sensibles.

5. Les espaces naturels protégés

Le soutien administratif et financier

Contrôle de gestion

L'OEC assure le suivi des **conventions-cadres de gestion des 7 Réserves Naturelles de Corse**. Celles-ci fixent les obligations et missions de leurs gestionnaires, à savoir l'OEC pour 5 d'entre elles (RNBB, y compris la Réserve Naturelle des îles Cerbicale, RNIC, RNMMR et RNTP), la CdC (RN de l'étang de Biguglia) et le PNRC (RN de Scandula).

L'OEC assure l'organisation du **comité consultatif** de chaque réserve et participe au conseil scientifique lorsque la gestion en bénéficie. En 2022, l'ensemble des comités consultatifs des Réserves Naturelles de Corse s'est réuni au moins une fois conformément aux dispositions réglementaires.

L'OEC, en qualité de personne morale, est adhérent de l'association des Réserves Naturelles de France, de même que plusieurs agents impliqués dans la gestion des sites à titre individuel. En 2021, l'assemblée générale et le congrès annuel ont été organisés par visioconférence.

Soutien technique aux actes de classement

Dans son rôle d'accompagnement de l'AC pour les projets de création de Réserves Naturelles de Corse, l'OEC a présenté en 2022 une **méthodologie de classement** dans la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale Aires Protégées.

L'OEC a également participé à plusieurs réunions de travail relatives à la **modification du décret de classement de la Riserva Naturali di a Scandula** suite à la demande du comité consultatif de la réserve naturelle réunit en novembre 2021.

La procédure, menée conjointement par le Préfet de Corse et le Préfet maritime de la Méditerranée, devrait aboutir en mars 2024.

Par ailleurs, la gouvernance du projet de création d'une **RNC « multisite » pour la préservation des herbiers de posidonie**, attendue dans le cadre d'une mesure compensatoire de la destruction d'herbiers et de biodiversité par la création d'un port au sud de Bastia, s'appuie sur un secrétariat technique réunissant l'OEC, la DMLC, la DREAL de Corse et la CdC, un comité de projet et un comité de concertation. Une méthodologie par groupes de travail est engagée et vise, à terme, la protection de près de 10 000 ha d'herbiers marins.

Soutien financier au syndicat Elisa

Le **Syndicat mixte Elisa** assure la gestion, par délégation de la CdC, de 3 000 ha du domaine du Cdl sur les communes de Sartè, Grossa et Belvidè-Campumoru. Il est soutenu financièrement par l'OEC, la CdC et les 3 communes concernées.

En 2022, la **participation financière** allouée par l'OEC pour les frais de fonctionnement s'élève à 120 000 €, dont la moitié a été versée suite à la signature de la convention d'application au mois de septembre. Le solde de l'opération interviendra au début de l'année 2023 et après remise du rapport d'activité du syndicat pour l'année 2022. Concernant les frais d'investissement, un solde de 10 000 € (soit 36 % du montant total) a été versé pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain (engagée en 2021 et finalisée en fin d'année 2022) et une aide de 8 000 € a été actée pour l'acquisition d'un quad (livraison prévue début 2023).

La gestion des espaces protégés

Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu

Inscrite sur la liste des ASPIM depuis 2009, la **Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu (RNBB)** s'étend sur une superficie de près de 79 400 ha composée en très grande partie du domaine public maritime des 5 communes de l'Extrême Sud de l'île (Bunifaziu, Figari, Pianottuli à Caldareddu, Portivechju et Munacia d'Auddè). Son périmètre intègre l'île Lavezzu, haut lieu de la fréquentation touristique insulaire. Sa gestion repose sur l'implication de 25 ETP, dont une équipe de garderie (11 ETP), une équipe scientifique (5 ETP), des plongeurs (4 ETP) et une équipe dédiée à la gestion des petites îles (3 ETP), soutenue par 18 saisonniers entre juin et septembre. Les agents de terrain bénéficient d'une modulation de leur temps



Le comité consultatif de la RNMMR s'est réuni le 17 octobre 2022 sous la présidence de M. Guy ARMANET.

de travail permettant de l'adapter au surcroît d'activité en période estivale.

Les membres du comité consultatif de la réserve naturelle se sont réunis les 22 avril et 03 novembre 2022. Ils ont également été sollicités par mail le 7 novembre. Le conseil scientifique ne s'est pas réuni en 2022.

Planification de la gestion

Concernant l'élaboration du plan de gestion, **l'arborescence des enjeux, objectifs du plan et résultats attendus**, réalisée pour la période 2020-2029, a été révisée selon la méthodologie d'évaluation développée par l'UCPP. La finalisation du plan est attendue pour 2023.

Gestion de la fréquentation de l'île Lavezzu

Faisant suite à la délibération de l'AC 21/185 du 28 octobre 2021, le conseil scientifique de la réserve naturelle a rendu le 13 décembre suivant un avis favorable pour la mise en place de quotas annuels (200 000 p./an jusqu'en 2026 puis 150 000 p./an ensuite) et journaliers (2 000 p. simultanément) pour limiter l'accès à l'île Lavezzu, une priorité devant être laissée aux résidents insulaires. Le 22 novembre 2022, le Comité consultatif de la RNBB a ainsi proposé la **mise en place de quotas** réglementant l'accès à l'île dans le cadre réglementaire dicté par l'article L360-1 du code de l'Environnement modifié par la Loi Climat et résilience en date du 22 août 2021. Une **étude juridique** a ainsi été commandée et sera présentée en mars 2023 aux membres du comité consultatif.

En 2022, plusieurs mesures ont toutefois été mises en œuvre pour **limiter la fréquentation de l'île ou son impact**, notamment la mise en place du ponton le 1^{er} mai, la fermeture de zones terrestres, l'information du public débarquant sur l'île en période estivale, une matinée de sensibilisation des personnels des compagnies en mer, une surveillance de l'île accrue et la mise en place d'un ramassage des déchets et papiers gras ou souillés par une société mandatée. Par ailleurs, le dépôt d'un permis d'aménager pour l'aménagement des sentiers balisés et des points de débarquement a reçu un avis favorable en décembre 2022.



Arrêtée en raison de la pandémie de Covid-19, l'information des visiteurs de l'île Lavezzu a pu être de nouveau organisée aux mois de juillet et août 2022.



4 procès-verbaux ont été dressés pour destruction de l'herbier de posidonies..

Un **suivi de la fréquentation par piégeage photographique** a été expérimenté avec la société INV-Technology et la STARESO en complément des dispositifs de comptage par dalles automatiques et visuels existants. En 2022, la fréquentation de l'île a été estimée à **204 000 personnes**, soit une baisse d'environ 6,5 % par rapport à l'année précédente, avec un pic de fréquentation estimé à environ 2 100 visiteurs le 24 août. Cette baisse de fréquentation est visible également, de manière accrue, pour la plaisance. Ainsi, la fréquentation totale de l'île et ses abords est estimée à **256 000 personnes**, soit une baisse de 11,5 % par rapport à l'année précédente.

Surveillance et entretien

En 2022, la surveillance de la RNBB a nécessité **785 sorties**, en mer (2 600 h de navigation) ou à terre, réparties entre la surveillance générale (548 sorties), la lutte anti-braconnage (175 sorties) et les missions de police liées à la grande plaisance (62 sorties). Au-delà de la sensibilisation des usagers, **7 procès-verbaux** ont été dressés, 4 relatifs à l'interdiction de mouillage des navires de plus de 24 mètres dans les herbiers de posidonie et 3 pour pêche sous-marine interdite.

En amont, **3 000 attestations de déclaration d'intention de pêche de loisir** ont été produites en 2022 dans le cadre de l'arrêté préfectoral la réglementant. Celui-ci a été reconduit et pérennisé en novembre 2022.

Enfin, plusieurs **opérations conjointes avec les services de l'Etat en mer** (Gendarmerie maritime, DMLC, Marine Nationale) ont ciblé les navires senneurs italiens approchant les limites de la RNBB afin d'identifier ceux impliqués et réprimer d'éventuelles incursions.

Concernant l'entretien, les **plages et sentiers de la réserve naturelle** sont régulièrement nettoyés, notamment en amont et durant la période estivale.

233 interventions hyperbares de mise en place et d'inspection des balisages maritimes ont également été réalisées.

Suivis et études scientifiques

Les **suivis des espèces et des milieux** engagés dans le cadre de la gestion de la RNBB ont concerné principalement l'avifaune avec 6 espèces suivies : le **faucon pèlerin** (1 couple), l'**aigrette garzette** sur les îles Cerbicale (3 couples), le **goéland d'Audouin** (aucune observation), le **goéland leucopnée** (430 nids en 2021 et 2022, la partie est de la réserve naturelle n'ayant pas été prospectée), le **cormoran huppé** (274 couples en 2021 et 2022, suivi de la présence de macrodéchets dans les nids), le **puffin cendré** en partenariat avec le GISOM (localisation des nids de l'île Lavezzu, estimation partielle du nombre de nids et suivi du succès de reproduction annuel). Par ailleurs, aucune **capture accidentelle d'oiseau marin** n'a été observée dans les filets de pêche par les agents embarqués pour l'échantillonnage en mer de la pêche artisanale.

Concernant l'avifaune, l'OEC a également collaboré au **projet ECODIS** ciblant les effets cumulatifs des polluants sur le goéland leucopnée réalisé par la Tour du Valat.



Le projet ECODIS a permis d'équiper 11 adultes de goéland leucopnée de balises GPS et 56 poussins de bagues d'identification utilisés dans le cadre du programme LARMIC du MNHN.

Les autres suivis ont concerné la présence de **rats noirs** sur les îles Lavezzu, Toru et Vacca (aucune observation), le comptage de **mérus**, **corbs** et **dentis** aux abords de l'île Lavezzu (3 sites), le dénombrement des effectifs de **patelles ferrugineuses** aux abords du quai ouest de l'île Lavezzu (73 individus), de **silène velouté** sur les stations de la réserve naturelle, ainsi que le **suivi de la température de l'eau de mer**, les données collectées étant intégrées à la plateforme T-MED-NET du réseau MedPAN.

Le **suivi de l'impact potentiel des coffres d'amarrage de la ZMEL de Balistra sur le milieu naturel** a été mis en place. Par ailleurs, l'OEC a poursuivi en 2022 son **soutien technique et financier au projet RenforC** (Renforcement des puits de carbone), porté par le GIS Posidonie avec 4 partenaires avec le co-financement de l'OFB. Lauréat de l'appel à projets 2020 de la Fondation Setec sur la lutte contre le dérèglement climatique en France, il a permis de replanter 12 500 boutures de posidonie dans le golfe de Sant'Amanza selon 4 techniques

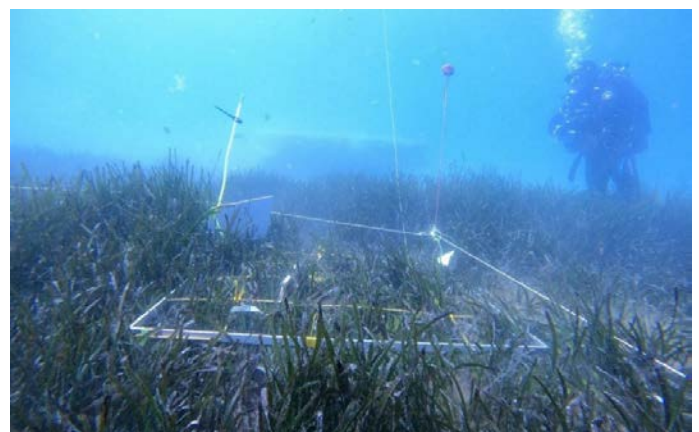
différentes. Un suivi a été mis en place et, en mai 2022, il apparaît que le taux de survie varie de 70 % à 100 % selon le protocole.

L'OEC a également accompagné le Groupe Chiroptère Corse (GCC) pour un **suivi télémétrique** de 2 spécimens occupant la grotte de transit de Sdragunatu. Enfin, une **étude des interactions entre le rat noir et le phyllodactyle d'Europe** par M. Delaugerre, herpétologue, C. Corti de l'Université de Florence et M. Mangiacotti de l'Université de Pavie a été menée en octobre 2022.

Les lagunes incluses dans le périmètre de la RNBB (Vintilegna, Testarella et Pisciu Cane) ont également bénéficié de **suivis hydrologiques** réalisés dans le cadre d'un contrat d'alternance d'une étudiante de Master « Sciences de l'eau et de l'environnement » de l'UCPP. Un suivi mensuel de la présence d'**aphanius de Corse** dans ces lagunes a également été engagé en novembre 2022.

Concernant les **suivis des usages**, 2 suivis ont concerné la pêche professionnelle : le **suivi des captures sur le long terme** et le **suivi des captures accidentelles d'espèces indicatrices d'habitats marins vulnérables** pour lequel une formation a été dispensée par la CGPM en février 2022. Deux partenariats ont par ailleurs été conduits avec la Prud'homie de Bunifaziu, l'un concernant l'**étude de la taille des espèces d'intérêt halieutique** et l'autre sur la remontée d'information concernant les **captures accidentelles d'espèces invasives et l'inventaire de la biodiversité marine**. Le poisson perroquet *Sparisoma cretense* a notamment été observé pour la première fois en 2022.

L'OEC s'est également engagé pour la période 2022-2024 dans le **projet TURSINET** porté par l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta et financé par la fondation Albert II de Monaco. Celui-ci vise à caractériser les relations et l'impact entre la pêche professionnelle et le grand dauphin. En 2022, des questionnaires ont été proposés à 15 pêcheurs professionnels et un dispositif d'enregistrement sonore a été testé préalablement à la mise en œuvre du



La mise en place du suivi scientifique de la zone de mouillage de Balistra créée en 2021 permettra de disposer de données de référence pour mesurer l'impact potentiel des coffres d'amarrages.



Le poisson-perroquet méditerranéen *Sparisoma cretense*, originaire de la partie orientale de la Méditerranée, est observé régulièrement depuis deux ans. Ici, une observation de 11 individus au large de la Tour des Lavezzi le 21 octobre 2022.

En complément du personnel saisonnier présent sur l'île aux 2 principaux points de débarquement, un **nouveau modèle de panneau** a été réalisé pour l'information réglementaire sur l'île Lavezzi.

La RNBB dispose également d'une **page Facebook** dédiée. L'OEC a également participé au projet INTERREG Med **DESTIMED +** mené par l'ATC et l'Office municipal de tourisme de Bunifaziu pour la création et la promotion d'un pack écotouristique. Elle est également représentée au sein des réseaux **MedPAN** et **SMILO**.



Un nouveau panneau d'information a été installé sur la plage qui fait face aux îles Finochjarole.

Riserva Naturale di l'Isule di u Capicorsu

La **Riserva Naturale di l'Isule di u Capicorsu (RNIC)** protège les 5 îlots de la pointe du Capicorsu et leur frange littorale pour une superficie totale de 66 ha. Sa gestion mobilise 2,3 ETP, répartis entre un conservateur et un garde, tous deux mis à disposition par la CdC, et un encadrant pour un 1/3 de son temps. 3 saisonniers ont permis d'assurer un renfort au mois de juillet et août.

Le comité consultatif de la réserve naturelle s'est réuni le 2 décembre 2022 et a été consulté par mail le 29 septembre 2022.

Planification de la gestion

En l'absence de plan de gestion, en cours d'élaboration et attendu pour la fin de l'année 2023, la gestion de la réserve naturelle a suivi la **feuille de route pour l'année 2022** validé par le comité consultatif de la réserve naturelle le 14 octobre 2021.

Surveillance et entretien

La surveillance de la réserve naturelle s'organise en période estivale en **2 équipes localisées à Macinaghju et Centuri**. Les agents permanents bénéficient d'une modulation de leur temps de travail permettant d'adapter leurs horaires à la forte fréquentation estivale, estimée à environ 14 bateaux/jour en juillet et 21 en août autour des îles Finochjarole et à 8 bateaux/jour en juillet autour de l'îlot de Capense.

Au-delà de la sensibilisation des usagers, **3 procès-verbaux** ont été dressés entre le 15 octobre 2021 et le 31 octobre 2022, **4 procédures** ont été ouvertes et **7 avertissements** ont été notifiés par écrit.

Les panneaux de signalisation de la réserve naturelle ont été adaptés et renouvelés. Durant la période estivale, les abords des îles Finochjarole ont été pourvus de 4 bouées de balisage réglementaire matérialisant la zone interdite au mouillage.

Suivis et études scientifiques

Les suivis scientifiques ont concerné principalement l'**avifaune**, notamment le **goéland d'Audouin** (8 couples dont 1 nicheur, 2 jeunes à l'envol), le **cormoran huppé** (19 couples nicheurs), le **puffin de Scopoli** (63 couples nicheurs), le **faucon pèlerin** (1 couple nicheur) et le **balbuzard pêcheur** (4 nids occupés, 5 jeunes à l'envol soit 1/3 des effectifs insulaires).

L'**inventaire de la flore et de la végétation** des îlots engagé en 2021 avec le CBNC s'est poursuivi, le résultat étant attendu



Avec 5 jeunes à l'envol, soit 1/3 des effectifs insulaires, les populations de balbuzard pêcheur du Capicorsu sont un des enjeux prioritaires de la RNIC.

pour 2023. Un premier **inventaire des invertébrés terrestres** a également été engagé dans le cadre des travaux de l'OCIC.

Par ailleurs, l'**étude des conditions climatologiques** (température et hygrométrie) de l'île de la Giraglia engagée par M. Delaugerre, herpétologue, en 2021 s'est également poursuivie. Ce dernier s'implique également dans un suivi de la présence de **rongeurs** sur les îlots. Mme Ferrandini, géologue et maître de conférences en retraite de l'UCPP, a réalisé un rapport détaillé sur la **géologie** des 5 îles de la pointe du Capicorsu.

Sensibilisation du public

Concernant la **sensibilisation du public**, une classe d'étudiant de BTS « Gestion et Protection de la Nature » de Corrèze a été accueillie sur site et les échanges avec l'Office municipal de tourisme de Macinaghju a conduit au renouvellement de la signalétique présente sur la plage et à l'installation de 2 panneaux dans la Tour Mattei et les locaux de l'OMT.

Une équipe de tournage du journal de 13h de TF1 a également été accueillie sur la réserve naturelle.



La Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone protège 4 mares temporaires méditerranéennes dont la richesse biologique est reconnue internationalement.

Riserva Naturali di i Trè Padoli di u Suvartonu

Classée sur la liste des zones humides d'importance internationale depuis 2007, la **Riserva Naturali di i Trè Padoli di u Suvartonu (RNTP)** s'étend sur 217 ha au nord de la commune de Bunifaziu. Elle protège 4 mares temporaires méditerranéennes et leurs bassins versants. Sa gestion a reposé en 2022 sur 1,3 ETP sur les 2 prévus dans le plan de gestion, répartis entre une conservatrice (0,3 ETP), une assistante scientifique (0,5 ETP), un technicien monitoring (0,25 ETP) et un assistant communication (0,25 ETP).

Le comité consultatif de la réserve naturelle s'est réuni le 18 novembre 2022.

Planification de la gestion

Le premier plan de gestion quinquennal de la RNTP couvre

la période 2014-2019. Toutefois, le comité consultatif de la réserve naturelle a acté en novembre 2017 sa prorogation d'un an. L'**évaluation du plan de gestion pour la période 2014-2020** a été finalisée et validée par le comité consultatif en 2022. Le document de présentation des résultats est disponible en téléchargement sur le site de l'OEC et a été imprimé en 40 exemplaires.

Il ressort de l'évaluation que, sur les 121 opérations du plan de gestion, 67 ont été engagées durant la période 2014-2020 (55 %) et 54 ne l'ont pas été (45 %), dont 40 par manque de moyens humains. Les opérations mises en œuvre ne l'ont pas toujours été pleinement, le calcul du **taux moyen de réalisation par opération** ayant permis d'évaluer avec objectivité le niveau d'exécution de chacune.

Concernant la **progression vers les objectifs de gestion** durant cette période, le maintien de la qualité des mares temporaires et la diversité des espèces inféodées est manifeste, de même que pour les autres milieux de la réserve naturelle. Néanmoins le développement des pins d'Alep est observé sans que les efforts nécessaires au contrôle de l'espèce ne puissent être mis en œuvre. Par ailleurs, l'amélioration des connaissances est certaine, les moyens financiers et opérationnels pour l'externalisation de certains inventaires de groupes spécifiques ayant pu être mobilisés.

Les objectifs du plan liés à la mise en valeur pédagogique de la réserve naturelle n'ont été atteints que partiellement. La gestion a permis d'assurer en grande partie les missions d'accueil et d'animation pédagogique sur le site, mais les nouveaux outils et aménagements pédagogiques attendus n'ont pu être réalisés. Autre composante, la notoriété de la réserve naturelle a bénéficié durant la période 2014-2020 de la bonne implication de l'équipe de gestion dans les différents réseaux de protection de la nature, de l'échelle régionale à celle internationale. La réserve naturelle bénéficie désormais d'une meilleure visibilité de son importance écologique et de ses actions.

Surveillance et entretien

L'équipe de gestion, lors de l'exercice de ces missions, assure une présence hebdomadaire sur le site. En 2022, plusieurs infractions à l'**interdiction de circulation** ont été constatées sur la piste forestière traversant la réserve naturelle. Toutefois, aucune trace de circulation sur la piste secondaire longeant les mares n'a été observée.

Peu fréquentée, la réserve naturelle bénéficie d'un état de propreté globalement très satisfaisant. Les **panneaux réglementaires** placés aux entrées de site ont été remplacés la nouvelle charte des Réserves Naturelles de Corse et les 4 règles limnimétriques présentes dans les mares ont été changées.

La **lutte contre les espèces exotiques et envahissantes** concerne l'éradication de *Cotula coronopifolia*, espèce très envahissante, l'expérimentation de cerclage d'individus



Les suivis scientifiques mis en œuvre durant le plan de gestion ont permis d'atteindre les objectifs de conservation de l'ensemble des milieux naturels de la RNTP.

d'acacias et l'éradication de l'inule visqueuse sur deux mares. Concernant cette dernière opération, menée depuis 5 ans, son succès a fait l'objet d'un poster de présentation aux JILO en octobre 2022 à Corti.

Suivis et études scientifiques

Les suivis scientifiques menés en 2022 ont concerné uniquement les **facteurs abiotiques** (acquisition de données climatologiques, suivi des niveaux des eaux de surface des 4 mares et souterraine de la plus grande mare, suivi de la température de l'eau des 4 mares).

Une collaboration a été mise en place avec le laboratoire d'hydrologie de l'UCPP pour la réalisation de **prélèvements et d'analyse physicochimique des eaux de surface et souterraine** des 4 mares. Cette étude, réalisée dans le cadre d'une thèse sur l'étude du fonctionnement hydrologique et hydroécologique des mares méditerranéennes en Corse et leur résilience vis-à-vis du changement climatique, a été approuvée par le comité consultatif de la réserve naturelle en novembre 2022.

L'**inventaire des coléoptères** de la réserve naturelle, mené sous la responsabilité scientifique d'E. Jiroux, membre du comité consultatif, s'est poursuivi, de même que celui des **champignons** mené en collaboration avec le CBNC et les associations mycologiques de Balagne et U Muchjinu (Portivechju).

Riserva Naturale di U Monte Ritondu

La **Riserva Naturale di u Monte Ritondu (RNMMR)** couvre une superficie de 3 135 ha sur les communes de Corti et Venacu. Elle protège une grande partie des hautes vallées de la Restonica et du Verghellu, notamment les lacs de Melu et Capitellu dont les abords sont fortement fréquentés en période estivale. Sa gestion repose sur 5 ETP répartis entre 1 conservateur et 4 gardes-techniciens. Ces derniers disposent d'une modulation de leur temps de travail permettant de l'adapter au surcroît d'activité en période estivale. La gestion du site a bénéficié également d'un renfort de septembre à décembre par l'emploi d'un agent en contrat

à durée déterminée et en juillet et août par l'emploi de 5 saisonniers. Deux stagiaires, l'un de DUT « Hygiène, Sécurité et Environnement » (UCPP) et le second de BTS « Gestion et Protection de la Nature » (Centre de formation aux métiers de la montagne de Thônes), ont également été accueillis pendant une durée respective de 3 mois et 6 semaines.

En 2022, le conseil scientifique de la réserve naturelle s'est réuni le 29 septembre et le comité consultatif le 17 octobre.

Planification de la gestion

Le plan de gestion de la réserve naturelle est en cours d'élaboration. Après la validation par les instances de la réserve naturelle de la partie diagnostic en 2021, l'année 2022 a été consacrée à l'**élaboration de fiches opérations en groupes de travail**.

Surveillance et entretien

La **mission de police** représente la principale mission de l'équipe de gestion. Une présence quotidienne est assurée aux abords des lacs de Melu et Capitellu, interdits à la baignade, du 15 juin au 15 septembre. 151 situations d'infraction à la baignade ont ainsi été dénombrées en 2022. Ce dispositif est renforcé par la présence de 2 agents du PNRC. 3 journées ont été consacrées à la surveillance de la pêche sur Melu en collaboration avec la Gendarmerie Nationale de Corti et l'ONF.

Par ailleurs, il est à noter que 74 survols par drone, 31 pêcheurs, 61 grimpeurs sur la voie « Symphonie d'automne », 41 survols en hélicoptères et 2 en parapente ont été recensés en 2022.

Durant l'hiver 2021/2022, l'effort de surveillance a porté sur les activités de pleine nature (raquettes, ski de randonnée...). Le faible enneigement a fortement limité la pratique de ces activités au début de l'hiver 2022/2023.

L'**entretien du site et des aménagements**, notamment la signalétique réglementaire, a été assuré. Les agents, en collaboration avec le PNRC, ont assuré la réfection de l'arrivée d'eau et la mise en hivernage du refuge de Melu, ainsi que la mise en défens des pozzines.

Suivis et études scientifiques

Le **suivi des températures des lacs de Melu**

La forte fréquentation aux abords des lacs nécessite un effort de surveillance et d'entretien important.





En saison estivale, une enquête de fréquentation permet de mieux connaître les usagers de la RNMMR et facilite la sensibilisation du public.

et Capitellu a souffert en 2022 de dysfonctionnements techniques des capteurs, en fin de vie, qui a conduit à leur retrait temporaire. Concernant le suivi des espèces, un soutien technique a été apporté au PNRC pour le suivi du **gypaète barbu**.

Le **suivi de la fréquentation** du site repose sur l'utilisation d'une dalle de comptage automatique situé dans la vallée de la Restonica et sur des comptages visuels quotidiens des visiteurs présents aux abords des lacs de Melu et Capitellu entre 12h et 13h. Toutefois, un dysfonctionnement du système de comptage automatique observé lors du dégel, en mai 2022, n'a pas permis son utilisation. Concernant les comptages visuels, le pic de fréquentation a été observé le 20 août avec 405 personnes sur site.

Sensibilisation du public

En dehors de l'information réglementaire *in situ*, plusieurs journées ont également été consacrées à la sensibilisation du public sur la biodiversité et la réglementation de la réserve naturelle.

Gestion du domaine du Cdl du Suttanaccia

L'OEC assure la **gestion déléguée du domaine du Cdl des 5 communes littorales de l'Extrême Sud de la Corse** (Bunifaziu, Figari, Pianottuli è Caldareddu, Portivechju pour partie et Munacia d'Auddè). Ce territoire s'étend sur plus de 4 000 ha répartis en 16 sites administratifs et 22 secteurs opérationnels. Sa gestion repose sur une équipe pluridisciplinaire comprenant, outre l'encadrement (0,5 ETP), une assistante scientifique (0,5 ETP), un assistant communication (0,25 ETP) et une équipe de garderie (2,75 ETP). Celle-ci, composée d'un chef d'équipe et de 2 agents, bénéficie d'une modulation de son temps de travail permettant d'adapter ses horaires aux besoins printaniers et estivaux. Outre un soutien financier, à hauteur de 186 000 € pour l'année 2022, la convention de délégation de gestion liant la CdC et l'OEC prévoit la mise à disposition de 3 agents à titre gracieux. Toutefois, celle-ci n'est plus effective depuis

septembre 2020. Ce manque a été en partie comblé en 2022 par l'emploi de 2 agents pour une durée de 7 mois (1,16 ETP).

Au final, la gestion du domaine du Cdl a été pourvue en 2022 d'environ 5,2 ETP sur les 7,5 initialement prévus.

Soutien technique aux actions du Cdl

L'OEC assure le suivi de **14 conventions d'usage** et l'encaissement des recettes correspondantes, ces dernières s'élevant à un montant de 30 315 € pour l'année 2022. Il accompagne également le Cdl pour l'analyse technique et le suivi des **demandes d'autorisations** de manifestations sportives (3 en 2022), de tournage (1) et de cueillette d'espèces aromatiques (3).

En 2022, l'OEC a également accompagné le Cdl dans le **suivi de travaux** sur les sites de Palumbaghja, Tamaricciu et Fazziò-Madonetta, ainsi que pour les reconnaissances préalables sur les sites de Pertusatu et Santa Ghjulia. Il a également participé à l'**évaluation nationale du patrimoine des sites du Conservatoire du littoral**.

Surveillance et entretien

L'**effort de surveillance** se partage entre des visites de site et une mission spécifique en soirée en période estivale pour limiter les infractions liées au bivouac et au camping sauvage, ainsi qu'à l'usage du feu. Toutefois, pour la 2^e année consécutive, cette mission a été réduite du fait du manque de personnel permanent et commissionnés. 4 autres opérations de police ont également été conduites concernant des situations de circulation et de stationnement abusif de véhicules, 3 ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte par le Cdl.

Les missions d'**entretien des sites** regroupent à elles-seules près des 2/3 du temps de travail de l'équipe de garderie. Elles se partagent entre le nettoyage des sites, l'entretien des milieux, notamment le débroussaillage des aires de stationnement et l'arrachage des espèces végétales exotiques et envahissantes, ainsi que l'entretien de plus de 52 km de sentiers. L'**entretien et la réalisation d'aménagements** s'ajoutent à cet effort pour le bon état des sites. Ils incluent la réalisation d'embranchements, la pose de ganivelles et la



L'arrachage des espèces exotiques et envahissantes contribue au bon état écologique et paysager des sites du Cdl gérés par l'OEC.

construction de murets de pierre sèche.

Les principaux sites concernés par ces missions sont ceux de A Testa (commune de Figari), de Palumbaghja et Tamaricciu (Portivechju), du golfe de Vintilegna, de Fenu, de Fazziò-Madonetta et de Campu Rumanilu (Bunifaziu), ainsi que celui de Bruzzi (Pianottuli è Caldareddu).

Suivis scientifiques

Les suivis scientifiques menés sur le domaine du Cdl ont concerné les **suivis des espèces** avec la **localisation des EVEC** (une quinzaine d'espèces), le suivi du renforcement de la population de **centranthe à trois nervures** en collaboration avec le CBNC, le suivi des populations de **silène velouté** présentes sur le domaine du Cdl, ainsi que le suivi de **3 autres espèces protégées** (*Linaria flava*, *Limonium bonifacense* et *Eudianthe caelirosa*). Le suivi réalisé les années précédentes sur la nidification du **petit gravelot** n'a pas pu être engagé en 2022.

Concernant les usages, le **suivi de la fréquentation** par l'utilisation de systèmes de comptage automatiques a permis d'évaluer la fréquentation des sites de Campu Rumanilu, Fazziò-Madonetta, Fenu, Testa et Bruzzi. La fréquentation de Campu Rumanilu, avec environ **247 000 visiteurs**, apparaît inédite, dépassant de 13 % le précédent record (2021), de même que celle du site de Bruzzi (27 000 visiteurs, +18 % par rapport à 2018). Le site de Fazziò-Madonetta (26 000 visiteurs) connaît également une forte fréquentation, sensiblement équivalente à celle relevée en 2021. La fréquentation du site de Fenu, estimée pour la première fois pour le cœur de site, s'élève à environ 20 000 personnes. Enfin, bien que partielle, la fréquentation du site de la Testa semble relativement stable avec environ 17 300 véhicules enregistrés sur l'une de ces deux entrées (les valeurs pour la seconde n'étant pas disponibles suite à un dysfonctionnement du système de comptage).

Ces données ont également été complétées par un **suivi de la fréquentation sur les principales aires de stationnement**. Les résultats de ces suivis sont communiqués au Cdl afin de



Le site de Campu Rumanilu, à proximité de la ville de Bunifaziu, a connu en 2022 une fréquentation record avec près de 250 000 visiteurs.

concourir à la définition des besoins dans le cadre des futurs projets d'aménagement.

Sensibilisation du public

L'ancien abattoir de Campu Rumanilu a été ouvert ponctuellement au public lorsqu'un agent était présent sur place. 2 agents ont également assuré son ouverture à l'occasion des **Journées européennes du patrimoine** les samedi 17 et dimanche 18 septembre (400 visiteurs). L'OEC a également participé à la journée organisée par la commune de Portivechju à l'occasion de la **Fête de la Nature** le 18 mai à la Médiathèque L'Animu.

Une équipe de tournage du journal de 13 h de TF1 a été accueillie sur le site des falaises de Bonifacio (Campu Rumanilu et Fazziò-Madonetta).

Enfin, une **page Facebook**, couplée avec un compte Instagram, a été créée pour promouvoir la gestion des terrains du Cdl par l'OEC. Elle a connu un large succès, le nombre d'abonnés dépassant les 700 en fin d'année pour Facebook et 90 pour Instagram.

Animation des sites Natura 2000 du secteur Calvi-Carghese

L'OEC assure l'animation des **4 sites Natura 2000 du secteur Calvi-Carghese** qui couvrent une superficie globale d'environ 127 500 ha et intègrent le périmètre du **site Unesco « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola »**.

Charte de bonnes pratiques Natura 2000

Le travail de concertation engagé pour l'animation d'une **charte Natura 2000 de bonnes pratiques** s'est poursuivi et les documents afférents ont été mis à jour. Elle est désormais signée par 73 usagers et structures professionnelles dont 26 exerçant une activité de promenade en mer.

32 zones de quiétude (34 nids) ont été définies pour favoriser la reproduction du **balbuzard pêcheur**, espèce emblématique du secteur. Un arrêté préfectoral a été pris par la suite pour 8 de ces nids.

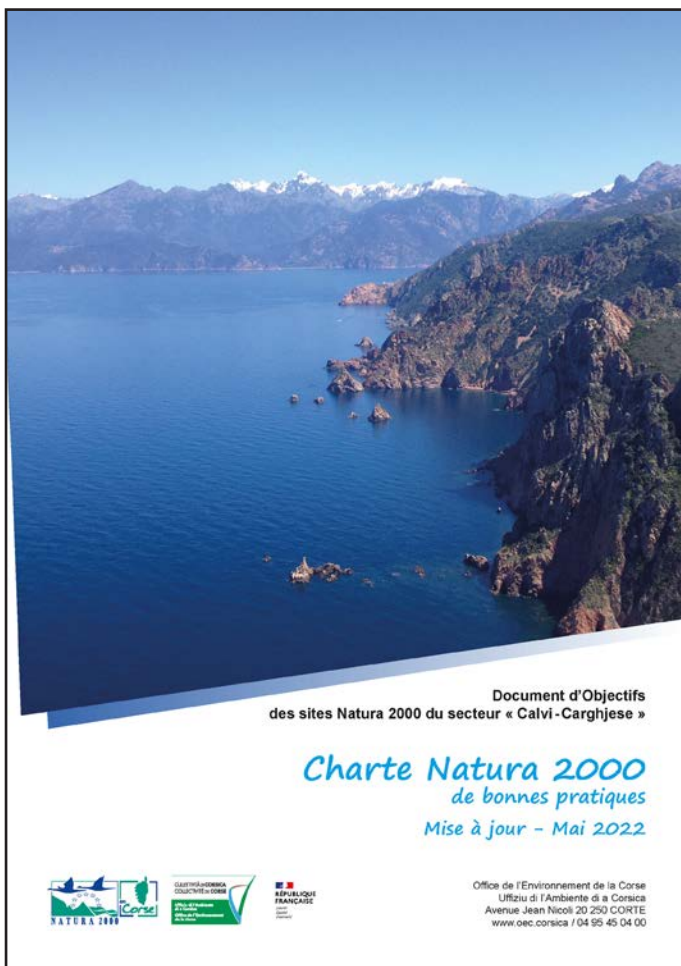


Les pieds de silène velouté sont comptés et mesurés sur l'ensemble des sites tous les deux ans.

En 2022, le suivi de la reproduction, mené en partenariat avec le PNRC, a montré que 46 nids ont été utilisés par 29 couples reproducteurs. Au terme de la saison, 10 jeunes à l'envol ont été observés, soit les 2/3 des effectifs insulaires.

Application Nav&Co

En 2022, l'OEC a également contribué au développement de l'application de sensibilisation des plaisanciers Nav & Co. développée par l'OFB dans le cadre du **projet Life Marha** et disponible gratuitement via Google Play. Il a notamment contribué à la matérialisation de zones réglementaires et à la réalisation de points d'information propres au patrimoine naturel des sites. Enfin, l'OEC a joué le rôle de bêta-testeur de l'application pour faire remonter les éventuels dysfonctionnements avant sa publication.



La Charte Natura 2000 de bonnes pratiques a bénéficié d'un document de présentation soigné et remis à jour chaque année depuis sa première édition en mai 2020.

6. La gestion des déchets et l'économie circulaire

Le plan territorial de prévention et de gestion des déchets

L'OEC est chargé, pour le compte de la CdC, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD). L'ensemble des acteurs doit se référer à ce plan pour atteindre les objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets.

Ce plan comprend également une **feuille de route en faveur de la mise en place d'une économie circulaire**.

A ce jour, la dernière version du PTPGD intègre les observations faites lors des nombreuses consultations et échanges passés, ainsi que les aspects juridiques qui s'imposent. Il propose ainsi les éléments d'orientation pour les six et douze années à venir.

Le projet de plan a recueilli un **avis favorable de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** à l'unanimité des présents en juillet 2022. L'enquête administrative a abouti à un **avis favorable du Préfet** et courant 2023, l'enquête publique sera réalisée.

Convention-cadre d'objectifs et de moyens

Suite à la délibération du Conseil d'administration de l'OEC en date du 22 juillet 2022, un **modèle de convention-cadre d'objectifs et de moyens** a été défini pour la gestion des déchets ménagers et assimilés, conformément aux orientations prévues au Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD).

Cette décision a pour ambition de mettre en place **une politique forte et partagée** au niveau de chaque territoire, associant les EPCI, la Cullettività di Corsica, l'OEC, l'ADEME et le SYVADEC.

Par ce dispositif, l'OEC souhaite harmoniser la réalisation des préconisations du PTPGD et soutenir les EPCI et le SYVADEC dans le renforcement de leurs actions de **prévention**, la **généralisation du tri à la source** et la fixation d'objectifs ambitieux pour **réduire les déchets ultimes** à enfouir.

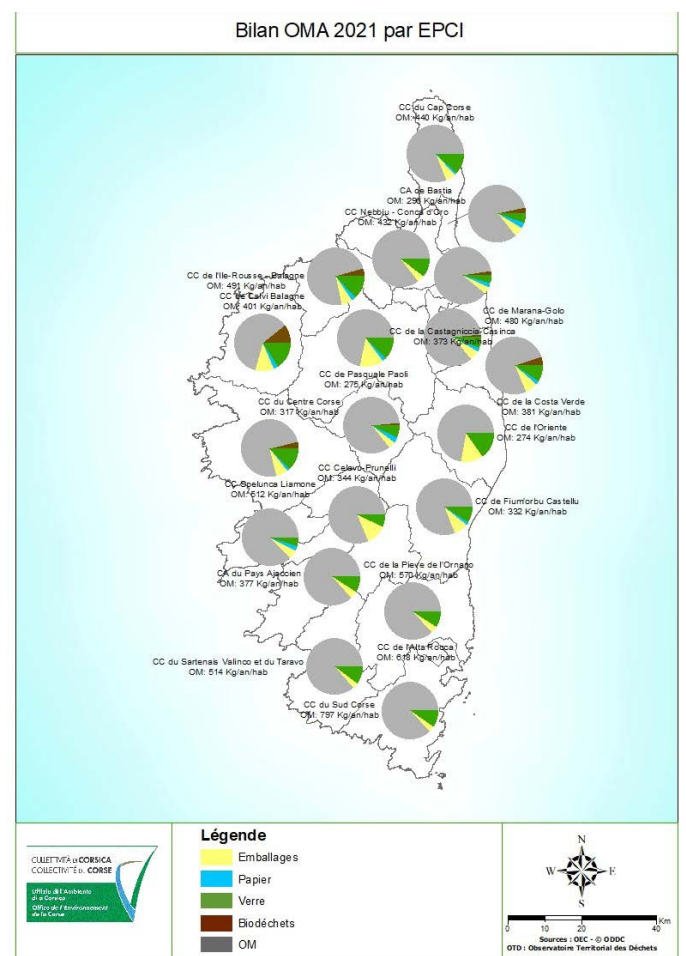
Observatoire territorial des déchets de Corse

L'**Observatoire territoriale des déchets de Corse (OTDC)** s'inscrit dans les attendus du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Corse (PPGNDC), incluant

un Plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire (PTAEC), ainsi que du PTPGD en cours de validation.

Le partenariat mis en place avec les 5 collectivités cibles permet, en concertation avec le SYVADEC, de disposer de données actualisées trimestriellement. Toutefois, des disparités existent dans la régularité de la remontée d'informations de certains organismes. L'intégration des données à la **base de données SINOE** de l'ADEME, permettant leur remontée aux niveaux national et européen, est suspendue à la validation de la 3^e version de la plateforme, finalisée fin 2022. Les données « Collecte » ont pu y être saisies dans le cadre du **Réseau d'Observation Local des Déchets (ROLD)**.

En 2022, un cahier des charges pour la réalisation d'une enquête à destination des **acteurs du BTP** a été validé pour



Présentation du bilan 2021 par EPCI de la collecte des ordures ménagères et assimilés dans le cadre de l'OTDC.

une application en 2023 dans l'objectif de consolider les liens entre OEC et acteurs institutionnels, mais également de faciliter la transmission des données des flux concernés.

Un premier indicateur permettant d'estimer le **gisement par typologie d'activité** a été mis en place concernant les déchets d'activités économiques (DAE). Concernant les **déchets dangereux**, les données relatives aux installations soumises à déclaration ont été mises à jour sur la base de celles remontées dans le cadre de la déclaration réglementaire GEREP. Enfin, un nouveau suivi a été mis en place concernant les **filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)** en intégrant les données disponibles pour 12 filières pour la période 2014-2021 par l'organisme CITEO.

L'OEC participe également depuis 2021 au **Réseau des Agences Régionales de l'Environnement** qui réunit 8 des 11 observatoires régionaux. Il participe ainsi aux comités de suivi de différentes études engagées par le réseau concernant les DAE, les filières REP et les combustibles solides de récupération. Le réseau représente également l'ensemble des adhérents au Comité national sur l'observation de l'économie circulaire.

L'économie circulaire

En 2022, un travail de redéfinition des aides financières a été réalisé afin de favoriser l'intégration et l'activation progressive de l'économie circulaire en Corse.

Celles-ci doivent garantir l'efficacité des actions soutenues à travers l'application d'indicateurs, autant en termes de gestion de la ressource que de restructuration d'activité, et le recueil d'informations et de données à travers l'Observatoire territorial des déchets (OTDC).

Au total, **5 dossiers** ont été financés en 2022 pour un montant total de **322 770 €**, notamment la création d'une **filière régionale de recyclage des déchets de polystyrène expansé** avec la société Corstyrene et une étude pour la mise en œuvre d'une **démarche éco-conception** dans l'entreprise Centrale Corse Bio.

Séminaire sur l'économie circulaire

L'OEC, en partenariat avec l'Institut national de l'économie circulaire (INTEC) et en collaboration avec la CdC, la ville de Bastia, la CAB et le CMB, a organisé le 4 et 5 octobre 2022 à Bastia un **séminaire sur l'économie circulaire**.

Plus de **100 participants** se sont mobilisés pour échanger sur les ambitions du territoire, le bilan des actions engagées concernant les emballages, la filière BTP et les biodéchets. Des **tables rondes** et des **ateliers** ont concerné de nombreuses thématiques : le tourisme durable, la mise en place de consignes, la valorisation des produits agro-alimentaires, la place de l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'écologie industrielle et territoriale.

Projets financés

Les travaux et retours d'expériences réalisés à la lumière de la feuille de route Economie circulaire du PTAEC ont favorisé en 2022 une démarche d'appels à projets plus en phase avec les enjeux du territoire et ses entreprises. Ils sont désormais conçus pour accompagner les porteurs de projets publics et privés sur tous les axes de l'économie circulaire afin de réduire durablement les consommations de ressources et les impacts environnementaux, ainsi qu'envisager des innovations et de nouvelles dynamiques économiques.

Les axes de financement sont identifiés autour de l'approvisionnement durable, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie, le recyclage, dont valorisations matières et énergétiques.

Des échanges ont ainsi été conduits pour la mise en place d'une **filière de lavage et de réutilisation du verre**. Actuellement, 8 000 t. de verre sont envoyées chaque année sur le continent pour être refondues dans des verreries. Le coût élevé et la rareté des matières premières, associés à la volonté de l'OEC de réduire les impacts environnementaux, conduisent les producteurs d'eau à se structurer et évaluer des situations favorisant le maintien de leur activité à des coûts de production et de matériaux raisonnables.



Le séminaire sur l'économie circulaire a réuni plus de 100 participants à Bastia pendant 2 jours.

En outre, des échanges en cours avec l'Union des Vignerons de l'île de Beauté (UVIB) ont conduit à la mise en place d'un partenariat public-privé de type « gagnant-gagnant » pour l'investissement dans une usine de lavage et de réutilisation du verre permettant de réduire la part des déchets issue de cette filière.

Un projet de conventionnement entre l'OEC et les Chambres Consulaires a également été mené afin d'intensifier les échanges et mobiliser des moyens utiles pour mettre en œuvre les axes de travail du PTPGD. Ce conventionnement vise notamment à :

- accompagner et sensibiliser les filières d'activité économiques, ainsi que les collectivités locales aux obligations de la loi AGECE et son application via la promotion de bonnes pratiques ;
- Sensibiliser les entreprises à l'écoconception
- Promouvoir les filières de valorisation avec les artisans et autres acteurs du BTP
- Créer du lien entre les territoires et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) via une analyse et une approche des flux...

La gestion des déchets

Partenariat avec l'ADEME

Principal outil de contractualisation, le **Contrat de plan Etat-Région (CPER)** définit les priorités d'investissement pour l'aménagement et le développement du territoire. En l'attente de validation de celui-ci, le **partenariat entre l'ADEME et l'OEC** encadre le financement à parité d'actions relatives à l'économie circulaire et la gestion des déchets selon les axes d'intervention définis précédemment.

En 2022, **31 opérations, dont 18 études, ont été financées** pour un montant total de **2 789 436 €**. La part des dossiers financés dans le cadre du partenariat avec l'ADEME s'élève à 55 % (1 723 499 €), le reste (1 388 707 €) ayant été engagé en fonds propres à l'OEC.

Projets financés

Parmi les opérations réalisées, la **mise en place de la collecte des biodéchets dans 5 EPCI**, cofinancée avec l'ADEME, peut être citée.

Au 1^{er} janvier 2024, 95% de la population de ces EPCI aura ainsi accès à une solution de tri à la source à travers le compostage individuel, le compostage partagé, la collecte en porte à porte ou en apport volontaire. Cette mise en place permettra également de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles générées et donc le tonnage des déchets actuellement enfouis. Elle s'intégrera dans le Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) actuel en substituant à moyen terme du flux biodéchets au flux des ordures ménagères résiduelles et générera des économies financières.

L'OEC a également financé l'acquisition d'un **composteur électromécanique** pour le centre pénitentiaire de U Borgo. Une formation professionnelle a été réalisée pour sensibiliser personnel et détenus au tri des déchets et à leur valorisation par recyclage dans le cadre d'un cursus de CAP en travaux paysagers.



La mise en place d'un composteur électromécanique dans la prison de Borgo a permis de traiter 150 kg / jour de biodéchets provenant des cuisines centrales, du mess, des personnels et camos de gendarmerie voisins..

Le Leclerc du Fango à Bastia a également pu installer **2 composteurs électromécaniques**. La démarche de l'entreprise se fonde sur une gestion totale des déchets avec la mise en place du tri et la réduction des biodéchets, notamment lors du pic estival. Le tri sera opéré par le personnel du magasin.

Le **remplacement de la ligne barquetteuse plastique** par une ligne carton pour la SARL Fruticor a également été financé. Le conditionnement en barquettes ensachées dans du flowpack en BOPP (Polypropylène bi-orienté) génère énormément de déchets plastiques non recyclables, en station de conditionnement ou chez le consommateur. Le 100% recyclable garanti permettra d'assurer aux industries du recyclage les approvisionnements nécessaires à leurs usines afin de rester dynamique et innovants et ainsi préserver ou créer des emplois.

La société Corse Matière Organique, basée à Cervioni, dispose d'une **plateforme de compostage** qui assure le traitement des déchets verts en provenance de la microrégion Costa-Verde/Casinca. Depuis son ouverture, la société assure un processus de compostage afin d'obtenir un produit fini conforme aux normes en vigueur : leur « Compost Végétal amendement organique » est normée NFU 44-051. En outre, il est certifié



Le remplacement du conditionnement en filet en plastique par des boîtes en carton représente un gain de déchet pour le producteur et le consommateur.

Bio « AB » et donc utilisable en agriculture biologique. Dans le cadre du développement de la plateforme, un nouvel investissement permettra d'augmenter le rendement de la plateforme et de traiter plus de 5 000 t. de déchets verts par an.

Enfin, une **étude sur la tarification incitative** a été initiée en 2022 par le Syvadec pour 12 EPCI. L'étude a permis à chaque collectivité de définir un plan d'action pour mettre en œuvre une tarification incitative adaptée aux spécificités de son territoire pour les particuliers (REOMI ou TEOMI) et les professionnels (RS incitative), ainsi qu'harmoniser, optimiser et moderniser le SPPGD afin qu'il soit compatible avec la mise en œuvre de la tarification incitative.

Ces plans d'actions s'inscriront dans le cadre des objectifs de la loi de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire. Sur la base des plans d'actions propres à chaque intercommunalité, l'étude établira le plan régional de mise en œuvre de la tarification incitative à l'échelle de la Corse.

7. Le soutien au développement durable des territoires

L'observatoire du développement durable de la Corse

L'**Observatoire du développement durable (ODDC)** est copiloté par l'OEC et la DREAL de Corse. Il a pour objectifs de contribuer à la connaissance de l'environnement en Corse, à la promotion du Développement Durable et à l'aide à la décision et à l'évaluation des politiques publiques. Il bénéficie d'un portail numérique dédié.

Remarque : l'ODDC intègre également les données de l'Observatoire territorial des déchets de Corse (cf. chapitre 6).

Profil environnemental de la Corse

En 2022, l'ODDC a assuré la diffusion de la dernière mise à jour du **Profil environnemental de la Corse**. Edité depuis 2008 et mis à jour tous les 4 ans, ce document synthétise les **principales caractéristiques et les tendances évolutives de l'environnement en Corse** et recense les textes réglementaires. Il liste également les enjeux, ainsi que les propositions d'orientations et d'actions qui les concernent. Dans sa dernière actualisation, le Profil environnemental intègre de nouvelles problématiques telles que le bruit, l'économie circulaire et les effets du changement climatique.

Observatoire photographique du paysage

Offrant un regard contemporain sur le territoire en complémentarité de l'Atlas du paysage et d'autres outils cartographiques, un **Observatoire photographique du paysage** a été créé en 2002. En 2022, une troisième campagne de photographie a été réalisée sur le territoire de la Communauté de communes Marana-Golu.

Le développement durable de la pêche artisanale et de l'aquaculture

Depuis 2007, la CdC s'est engagée via l'OEC à soutenir une politique de développement durable des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture. En 2022, les actions engagées ont été limitées par l'attente du renouvellement du **régime d'aide d'Etat** dans le secteur (Régime Cadre Exempté de Notification) et du règlement « *de minimis* » relatif à la pêche.

Mise en œuvre du FEAMP 2014-2020

L'OEC a été désigné, par délégation de la CdC, guichet unique pour l'**instruction des mesures régionalisées du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** sur la période 2014-2020.

A ce titre, le programme opérationnel national du FEAMP s'est traduit en 2022 par la mobilisation de 47 086 € d'aides en complément de 140 888 € de crédits européens alloués au titre des mesures 41 (remotorisation), 43 (ports de pêche) et 62 (développement local mené par les acteurs locaux – DLAL).

11 opérations ont été instruites dont 6 ont été soldées dans le courant de l'année 2022 concernant la remotorisation de 3 navires, la restructuration du port de pêche de Pruprià, ainsi que la réalisation d'un film présentant le métier d'éleveur en mer et la création d'une chanson sur la pêche insulaire.

L'acquisition d'un moyen de mise à terre permanent sur l'aire de carénage du port de pêche de Tino Rossi (Aiacciu) par la CCI de Corse a été annulée et 4 autres opérations ont été reportées à l'année 2023 (restructuration des ports de Galeria



Vue de U Borgu en 2016 (à gauche) et 2022 (à droite) réalisée dans le cadre de la 3^e campagne de prises de vues de la Communauté de communes Marana-Golu de l'Observatoire photographique du paysage.



Des box ont été réalisés pour les artisans pêcheurs du port de Pruprià.

et Portivechju, création d'un local pour la mise en place d'une machine à glace sur le port Charles Ornano d'Aiacciu, modernisation d'une ferme aquacole).

Programme FEAMPA 2021-2027

En 2022, l'OEC a finalisé la rédaction du **Document de mise en œuvre (DOMO)** du programme national de Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Celui-ci fixe pour la région Corse les règles d'éligibilité, les critères et procédures de sélection, ainsi que le taux de financement, dans le respect du Programme national approuvé le 28 juin 2022 par la Commission européenne.

Suite à la forte implication des acteurs locaux, notamment l'OEC, la part de **crédits européens** alloués à la Corse s'élève à **5,41 M. d'€**, bien supérieure à celle de la programmation précédente (3,9 M. d'€) et ce malgré une dotation globale inférieure (588 M. d'€ pour la période 2021-2027 en comparaison des 6 400 M. d'€ pour le FEAMP 2014-2020).

Le portail de dépôt des demandes d'aide a été mis en ligne le 26 décembre 2022 sur la plateforme Synergie, outil de gestion et de suivi des programmes européens en France.

Par ailleurs, la CdC via l'OEC, a souhaité soutenir dans le cadre du FEAMPA 2021-2027 la **culture de l'innovation en faveur du développement durable de l'activité de pêche et d'aquaculture**. A ce titre, un appel à projet a été élaboré et sera ouvert du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.

Autre action identifiée dans le programme national FEAMPA, l'OEC a collaboré à la rédaction d'un **Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche** avec les principaux acteurs concernés : le CRPMEM de Corse, les 4 prud'homies, le Syndicat des Aquaculteurs de Corse « Mare e Stagni Corsi », la DMLC et les institutions en charge des ports. Ce plan a pour objectif d'exprimer les besoins de la profession pour la définition et l'organisation des équipements collectifs structurants.

Enfin, l'OEC a organisé le 20 octobre 2022 les « **Assises de la Mer** » au Palais des Congrès d'Aiacciu. Cette journée a réuni l'ensemble des acteurs des filières pêche et aquaculture, notamment les producteurs, les distributeurs,

les entreprises de service (conseil, certification, services financiers...), les Collectivités et les services de l'Etat., ainsi que ceux des secteurs du nautisme, de la plaisance et de la dépollution. Si les thématiques abordées ont dépassé la problématique stricte de la pêche et de l'aquaculture pour aborder l'ensemble des composantes de l'économie bleue, elles ont permis de présenter un état des lieux de la pêche en Corse et sa mise en perspective. Les « Assises de la Mer » ont ainsi répondu aux obligations réglementaires nationale et européenne d'organiser régionalement une manifestation pour le **lancement officiel de la programmation FEAMPA 2021-2027**.

Accompagnement des structures socio-professionnelles

L'OEC accompagne financièrement la réalisation des programmes d'actions annuels des **6 structures socio-professionnelles** représentatives des secteurs de la pêche en Corse : le CRPMEM de Corse, le Syndicat des Aquaculteurs de Corse « Mare e Stagni Corsi » et les 4 prud'homies de pêche.

En 2022, le montant des aides programmées s'élève à 276 527 € et celui des aides réalisées à 324 313 €, dont 264 150 € pour solde des actions du programme de l'année 2021.



Les Assises de la mer ont consacré le lancement officiel de la programmation FEAMPA 2021-2027.

Campagne Corsican Fisheries

Depuis 2016, l'OEC est l'un des dix organismes partenaires de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) pour la mise en œuvre nationale du **programme pluriannuel de l'UE pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données dans le secteur de la pêche**.

Dans ce cadre, l'OEC assure la coordination, la formation et l'encadrement d'un réseau d'observateurs embarqués pour la **campagne halieutique Corsican Fisheries** financée par le FEAMP (mesure 77) et respectant le *Data Collection Framework* (DCF), protocole commun aux états membres de l'UE pour collecter les données nécessaires à la politique commune des pêches. L'ensemble des données produites est centralisé et accessible sur demande pour les professionnels, partenaires scientifiques, gestionnaires ou décideurs. Elles



Le projet Aligosta a permis de consolider les connaissances acquises précédemment sur la langouste rouge (© Arnaud Abadie)

sont également intégrées de manière anonyme à la base de données « **Harmonie** » de l'IFREMER.

De mars à décembre 2022, **105 embarquements** ont permis d'échantillonner 443 opérations de pêche autour de l'île. L'OEC a également participé à 2 comités de pilotage du partenariat et à différents groupes de travail pour l'implémentation des données, la production du rapport annuel pour la façade méditerranéenne et l'élaboration du plan de travail national pour la période 2022-2024. Dans ce cadre, 2 protocoles d'échantillonnage, déjà menés dans la RNBB, ont été testés à l'échelle de la Corse.

Projet ALIGOSTA

Le **projet ALIGOSTA**, porté par la STARESO en partenariat avec l'OEC, le CRPMEM de Corse, l'UCPP et CY Cergy Paris Université, vise à approfondir les connaissances sur la biologie et les populations de langoustes rouges en Corse.

L'OEC participe au projet en appliquant et en formant les pêcheurs partenaires à un **protocole de capture-marquage-recapture** des langoustes dont la taille est inférieure à celle autorisée pour la pêche. Ces données nouvellement acquises (43 embarquements, 214 langoustes marquées dont 126 dans la RNBB, 22 recapturées) s'ajoutent à celles acquises lors de programmes précédents (RETRAPARC de 2010 à 2014 dans la RNBB, DACOR de 2017 à 2021) et de la *Data Collection Framework*.

Le soutien à une agriculture responsable

ECOPHYTO II

Initié en 2008 à la faveur du Grenelle de l'Environnement, le **plan ECOPHYTO** vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles. Dans sa 2^e version, le plan a gardé l'objectif initial d'une réduction de l'utilisation des pesticides de 50 % à l'horizon 2025.

En 2022, l'OEC a financé **3 programmes d'action** au titre de l'axe 1 du plan (Faire évoluer les pratiques et les systèmes) auprès de l'Association Régionale d'Expérimentation sur

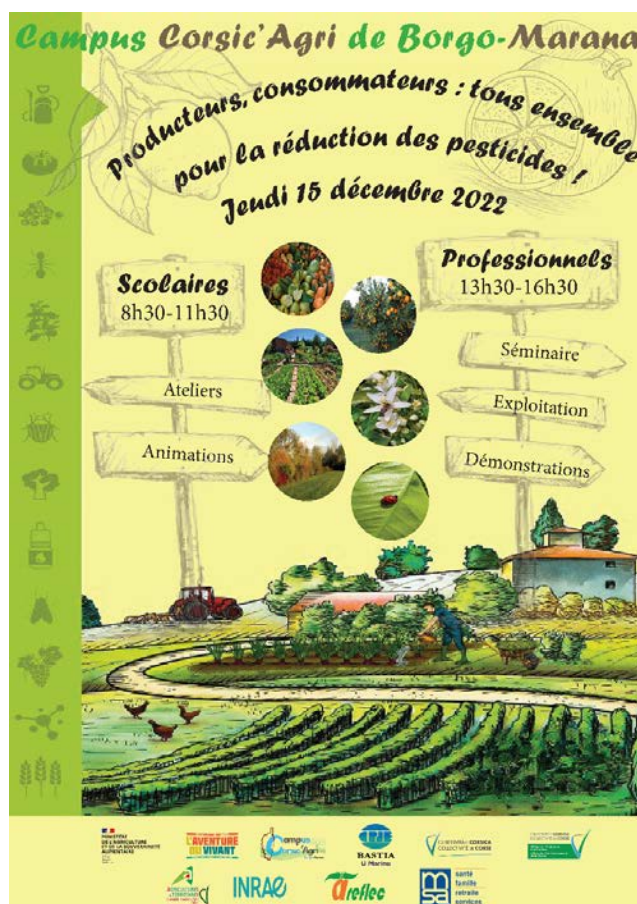
Fruits et Légumes de Corse (AREFLEC) : une évaluation de diverses méthodes de gestion mécanique de l'enherbement, le développement et l'évaluation d'une solution de lutte biologique contre la mineuse des agrumes et l'étude de la dynamique des populations et de la biologie de la mouche méditerranéenne des fruits *Ceratitis capitata*.

Le **réseau de suivi des pollutions liées aux phytosanitaires sur des masses d'eau de la région Corse**, créé en 2017 au titre de l'axe 3 (Réduire les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement) et cofinancé par l'AERMC, a également poursuivi son activité en 2022. Plus de 400 molécules sont suivies sur 14 points différents, 10 pour les eaux de surface et 4 pour les nappes d'accompagnement.

Enfin, une **manifestation sur « les mesures agroécologiques pour la réduction des pesticides »** a été organisée en partenariat avec l'association U Marinu - CPIE de Bastia, le Campus Corsic'Agri Borgo - Marana et la DRAAF, au titre de l'axe 5 du plan (Encourager, en favorisant une mobilisation des acteurs, la déclinaison territoriale du plan en cohérence avec les contraintes et potentialités locales, renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières et veiller à la cohérence des politiques publiques).

Les actions du CBNC

La marque *Corsica Grana* portée par le CBNC poursuit son



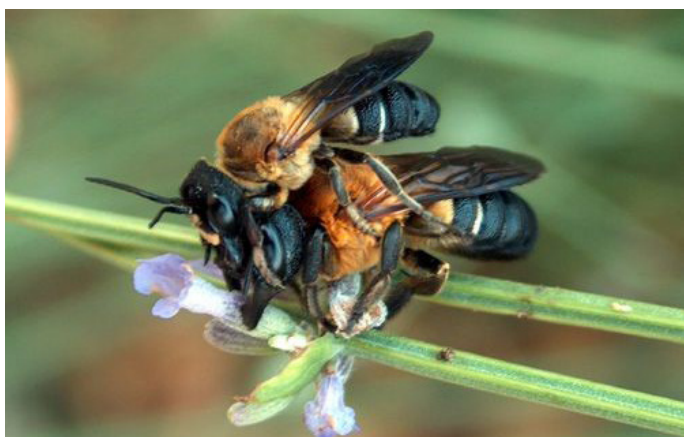
Affiche de la manifestation organisée pour promouvoir les mesures agroécologiques sur le Campus Corsic'Agri de Borgo-Marana

essor auprès des collectivités et des professionnels du secteur paysager. Les productions restent toutefois insuffisantes, aussi une nouvelle pépinière a demandé le droit d'usage de la marque et la pépinière de Bastia a débuté les productions de plans pour les espaces verts de la ville.

L'année 2022 a été tristement marquée par le décès de Stéphane Rogliano (Les Aromatiques de l'Île de Beauté) dont la passion et l'engagement en faveur de l'utilisation de plans d'origine insulaire a grandement contribué à la mise en place de la marque *Corsica Grana* et à son développement.

Par ailleurs, le CBNC réalise un **suivi des effets non intentionnels (ENI)** au titre de l'axe 5 du premier programme ECOPHYTO (Renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables de l'utilisation des pesticides). En 2022, les inventaires floristiques ont été réalisés sur les 12 parcelles, 6 de vignes et 6 de maraîchage dont 1 en agriculture biologique, concernées par le programme.

Enfin, 2 autres projets ont démarré en 2022 concernant le soutien à une agriculture responsable, le premier étant relatif à la redynamisation de pratiques agricoles d'entraide (**SOLITTORAL**, financé par la Fondation de France) et le second, financé par la CdC, à **l'étude ethnoécologique du châtaigner en Corse**.



Les abeilles introduites en Europe, comme ici *Megachile sculptularis*, font l'objet d'études et d'une vigilance spécifique par rapport à leur impact sur l'abeille sauvage (© Eric Barbier).

Aide à la sauvegarde de l'abeille mellifère de Corse

L'OEC s'est engagé depuis 2007 en faveur de la **sauvegarde de l'abeille mellifère endémique de Corse**, notamment en subventionnant la lutte contre le Varroa, parasite dangereux pour les abeilles domestiques et sauvages. En 2022, cette action s'est amplifiée par le doublement de la subvention annuelle attribuée à l'Union Régionale des Groupements de défense sanitaire apicole (GDSA) de Corse, porteur du *Plan sanitaire d'élevage apicole*. Celle-ci s'élève désormais à 60 000 € par an.

Par ailleurs, l'OEC a également participé au **Comité scientifique et technique apicole de Corse** piloté par l'ODARC et l'AOP Mele di Corsica, ainsi qu'à 3 séminaires portant sur le sujet.

L'innovation pour un tourisme durable

Charte « Littoral Propre Corse »

Sur les 97 communes littorales de la Corse, 3 sont labellisées « **Pavillon bleu** » pour leurs plages (2 à Aiacciu, 1 à Grossettu è Prugna et 1 à Pietrosella) et 4 pour leurs ports (Charles Ornano et Tino Rossi à Aiacciu, Calvi, San Fiorenzu et Bunifaziu). Par ailleurs, les ports d'Aiacciu, San Fiorenzu et Bunifaziu bénéficient également du label « **Ports propres** » et « **Ports propres actifs en biodiversité** » concernant le dernier.

En complément, l'OEC a souhaité développer une **charte « Littoral Propre Corse »** dont l'ambition est de valoriser les communes menant une politique de développement durable sur leur territoire. A cette fin, la ratification de la charte impose la réalisation de différentes actions liées à l'environnement, à la gestion des déchets, de l'eau et du milieu, ainsi qu'à la sensibilisation à l'environnement. Après validation des critères, la commune et l'OEC s'engageront pour une durée de 2 ans.

Aménagement durable des ports de plaisance

Les certifications « Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité » constituent un cadre de référence européen pour la gestion environnementale des ports de plaisance. En 2022, l'OEC s'est engagé au côté de l'Union des Ports de plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA) et l'Atelier Bleu CPIE Côte Provençale pour l'organisation à Bunifaziu les 24 et 25 mai des **rencontres nationales des formateurs certifiés**. Ceux-ci sont au nombre de 9, dont 3 en Corse (1 agent de l'OEC).

Par ailleurs, l'OEC a financé **15 opérations visant à limiter les pollutions émanant de l'activité portuaire** pour un montant total de 104 868 € sur un total de dépenses de 157 101 €. Les communes concernées sont celles de Lumiu (Port de Sant'Ambroggio), Carghjese, Pruprià, Bunifaziu, Portivechju, Ruglianu (Port de Macinaghju), Brandu (Port d'Erbalunga), Lisula et Aiacciu. Les opérations concernent l'acquisition de matériel antipollution ou de dépollution,



La restructuration du port de Galeria a bénéficié d'une aide communautaire de 34 125 €.



La formation Ports propres actifs en biodiversité s'est déroulée à Bunifaziu au mois d'avril 2022.

la création d'applications numériques et la sensibilisation. 3 dossiers ont également été financés au titre de l'exercice antérieur pour un montant de 33 577 € (sur les 60 477€ du coût total). Les organismes concernés sont la CCI de Corse (Port Tino Rossi) et les communes de Bunifaziu et San Fiorenzu.

Concernant les études et diagnostics, le port de Lisula a pu bénéficier d'une **visite technique** permettant d'établir un diagnostic détaillé, à l'instar des 11 autres ports de Corse en ayant fait la demande les années précédentes.

L'OEC a également été sollicité par la Communauté de Communes du Capicorsu dans le cadre d'une **convention d'initialisation pour la mise en œuvre d'un Contrat de Relance et de Transition écologique** sur le territoire. En 2022, l'OEC a ainsi participé aux comités de pilotage relatifs aux orientations d'aménagement et de valorisation du port de Macinaghju. Une autre étude concernera prochainement la marine de Giottani sur la commune de Barrettali.

L'OEC, en partenariat avec le CNFPT, a proposé **3 formations destinées aux agents portuaires**, l'une consacrée à la certification « Ports propres » du 22 au 24 mars à Aiacciu et les deux autres à la certification « Ports propres actifs en biodiversité » à Bonifacio les 12 avril et 18 novembre. Dans le cadre de ce partenariat, une formation en 6 modules est également proposée, le module « Réglementation ports et milieu marin » ayant été dispensé du 8 au 10 novembre à Aiacciu. Il sera suivi des 5 autres modules dans le courant du premier trimestre 2023.

Enfin, un **clip promotionnel pour la certification européenne « Ports propres »** a été réalisé, ainsi que différents supports de communication (roll-up, pochettes de formation). L'OEC a également participé au Salon Nautique International de Paris du 7 au 9 décembre 2022 où s'est tenue l'Assemblée générale de la Fédération Française des Ports de Plaisance.



L'impact de l'ancrage des navires de grande plaisance sur les herbiers de posidonie peut être considérable (© L.Ballesta/Andromède océanologie pour l'OEC-GIREPAM)

Stratégie « mouillage » du Plan d'action pour le milieu marin

L'OEC est impliqué au côté de l'AERMC, l'OFB et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, dans un appel à projet pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie « mouillage » du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM), notamment la **mise en place de mouillages organisés écologiques** conciliant la préservation des herbiers et la plaisance conformément aux dispositions du Schéma de mise en valeur de la mer (chapitre 6 du PADDUC).

En 2022, **4 projets** ont été instruits en Corse pour un montant total de 1 216 647 €. La part financière de l'OEC s'est élevée à 133 365 €. Les sites et les organismes concernés sont le golfe de Lava (CAPA), Portigliolo (Coti-Chiavari), Macinaghju (Ruglianu) et La Roya (San Fiorenzu).

Par ailleurs, l'OEC a programmé en 2022 le financement d'une **étude sur la mise en place d'une zone de mouillage et d'équipements légers** (ZMEL) dans la baie de Campumoru (commune de Belvédère-Campumoru) au titre du *Guide des aides inhérentes à la plaisance et au nautisme* de l'OEC. Le montant global de l'étude s'élève à 38 475 € dont 19 238 € de subvention de l'OEC. Le financement d'une étude antérieure concernant la baie de Portipoddu (Commune de Sarra di Farru) a également été soldé. Le coût total de l'opération s'élève à 12 150 € dont 6 075 € de participation de l'OEC.

L'OEC a également poursuivi son engagement au côté de la commune de San Fiorenzu pour la réalisation d'**études sur la mise en place de mouillages organisés pour les unités de plus de 24 mètres**. Cette opération, au coût prévisionnel de 50 000 € (25 000 € de financement OEC) sera réalisée en 2024 et s'inscrira dans un programme plus vaste de gestion des mouillages dans le PNMCCA.

L'OEC a participé au Forum Mouillage Méditerranée qui s'est tenu au Palais du Pharo à Marseille le 18 octobre 2022. Celui-ci a permis de partager entre acteurs publics et privés les connaissances et expériences pour la mise en place de ZMEL écologiquement innovantes.

L'éducation à l'environnement et au développement durable

Lui-même porteur d'un certain nombre d'actions pédagogiques, l'OEC soutient également financièrement les principales associations insulaires agréées par l'Education Nationale pour l'**éducation à l'environnement**, les 3 CPIE de Corse (Aiacciu, Bastia et Corti), le CEN Corse et le PNRC. En 2022, dix conventions ont ainsi été signées pour une quinzaine de projets.

L'OEC assure également la publication du **Répertoire des outils pédagogiques d'éducation à l'environnement**. Celui-ci réunit, à destination des acteurs intéressés dans la mise en place d'actions pédagogiques, les outils proposés par une quarantaine de structures. Sa nouvelle édition sera finalisée en 2023.

Journées territoriales de l'EEDD

L'OEC a organisé les 30 novembre et 1er décembre 2022 les 1^{ères} **journées territoriales de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)**. Elles ont permis de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation (Education Nationale, services de l'Etat, enseignants, CdC, PNRC...) dans la perspective de la mise en place d'un **Plan territorial d'actions pour l'éducation à l'environnement et au développement durable**.

Programmes pédagogiques

L'OEC anime et soutient, financièrement et techniquement, l'exécution de plusieurs **programmes pédagogiques** principalement destinés aux élèves des écoles maternelles et primaires.

Ainsi, une trentaine de classes d'écoles primaires de l'île ont pu bénéficier en 2022 du programme « **A l'école de la mer** » dont l'objectif est d'aider les élèves à appréhender, par le biais des enseignants et des intervenants spécialisés, le fonctionnement des milieux marins et littoraux. Il est porté par un ensemble d'acteurs institutionnels éducatifs : le CPIE d'Aiacciu (4 classes pour l'année scolaire 2022/2023), le CPIE

Bastia – U Marinu (10 classes), l'association Méditobio (9 classes) et l'association Flabeline Plongée (5 classes).

Référent du programme pédagogique « **Aires éducatives** » depuis sa phase pilote en 2016, l'OEC le propose dans les écoles élémentaires de Bunifaziu et Pruprià et le collège Léon Boujot de Portivechju. 18 interventions ont été réalisées à ce titre en 2022, auxquelles s'ajoutent 3 autres interventions pour la mise en place d'une aire terrestre éducative avec l'école primaire François Amadei de Bastia.

7 classes d'écoles primaires et de collèges ont suivi le **programme pédagogique sur les mares temporaires de Corse**. Directement mis en œuvre par l'OEC en Corse-du-Sud (4 classes), il est porté par le CEN Corse en Haute-Corse (3 classes).

Le programme « **La rivière m'a dit** » permet, par une série d'observations, de mesures et d'enquêtes, de mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau. Mis en œuvre par le CPIE A Rinascita, il a été proposé à 4 classes en 2022. Également porté par le CPIE A Rinascita en partenariat avec l'OEC, le programme « **Planète précieuse** » se destine aux élèves du secondaire. Il s'intéresse à la transition écologique et à l'aménagement du territoire. 3 interventions ont été menées dans le collège de Baleone et au Campus Agricorsica Sartè-U Rizzanesi pour ce programme toujours en phase d'expérimentation et d'adaptation aux enjeux locaux. Enfin, l'OEC a participé au programme « **Plastiques à la loupe** » avec le collège de Bunifaziu.

Le second tome de la trilogie « **Les enfants de Pandora** », *L'ancien chemin*, a été édité par les éditions Albiana. Ce livre éducatif a été utilisé pour des actions pédagogiques développées spécifiquement auprès de 2 classes d'école primaire (Corti et Pruprià), des animations dans 4 médiathèques (Aiacciu, Bunifaziu, Pitretu è Bicchisgià et Portivechju) et un cycle de conférences (Aiacciu, Lecci, Portivechju et Paris dans le cadre du Salon du livre corse).

Une journée autour de l'outil pédagogique « **Fresque du climat** », s'appuyant sur les données du GIEC, a également



Les 1^{ères} journées territoriales de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont permis de réunir l'ensemble des acteurs concernés.



La fresque du climat permet d'appréhender les données du GIEC les plus récentes.

la Fête de la Nature sur la commune de I Prunelli di Fiurmobu, au **Printemps des poètes** organisé par l'association Girandulibru sur le thème du papillon à Venacu.

Plusieurs autres interventions auprès du grand public ont également été réalisées dans le cadre des activités du CBNC, notamment la présentation de la marque Corsica Grana à la **Fête de la Nature** à l'Isollela (Pitrusedda) ou une conférence sur le changement climatique et la flore au Parc Galea à l'occasion de la **Fête de la Science**.

Formations

Deux **projets Erasmus** ont été finalisés en 2022. Le premier, **CD Waste management VET**, réunissait 7 partenaires européens. Il a permis de développer un programme d'enseignement et de formation professionnelle sur le recyclage des déchets. Une cartographie des besoins en compétences, un guide de bonnes pratiques, un programme de formation et une plateforme en ligne, gratuite d'accès, ont été réalisés.

Le second, le **projet GUPP**, réunissait des partenaires de 4 pays membres et avait pour ambition de répondre aux besoins du secteur de la construction pour accélérer la transition vers une économie circulaire et économe en ressources. 5 produits ont été réalisés : un « manuel Vert » portant sur le cadre réglementaire et la pratique des Marchés Publics écologiques en matière de travaux de construction, un programme de renforcement des connaissances, une plateforme en ligne et la formation de plus de 100 agents des collectivités publiques.

Enfin, le consortium Erasmus coordonné par la CdC a obtenu son accréditation dans le domaine de l'éducation et la formation pour la période de programmation 2022-2027. 2 premières **mobilités sur l'économie circulaire** ont pu être organisées en 2022 en s'appuyant sur les résultats du projet « Co creative youth » dont l'OEC était chef de file : la première s'est déroulée à Majorque pour des visites de centres de traitement des déchets ménagers et du BTP, ainsi que des structures associatives de réemploi, alors que la seconde a permis à la délégation insulaire de rencontrer des agents du Ministère des affaires étrangères et des acteurs engagés dans les politiques d'insertion à Bruxelles.

Par ailleurs, 2 journées de formation ont été dispensées aux étudiants du Campus Agricorsica Sartè-U Rizzanesi par l'OEC dans le cadre des activités de l'OCIC.

Enfin, 2 autres formations ont été dispensées dans le cadre des activités du CBNC. La première a permis de sensibiliser une dizaine d'acteurs (Animateurs de sites Natura 2000, gestionnaires de réserve et d'espace naturels, CPIE, CEN, ONF, bureaux d'études) à l'état de connaissance des habitats et des outils associés. La seconde a sensibilisé les gardes du littoral de la CdC à la flore littorale et ses menaces.

été proposée à Aiaicciu le 27 juillet. L'activité a ainsi été testée avec un échantillon de 7 personnes dont les 3 CPIE et un enseignant de SVT. Par ailleurs, 30 demi-journées d'animations à l'**arboretum des Milelli** ont été proposées par le CPIE d'Aiacciu et 6 classes ont bénéficié d'animations autour des **jardins pédagogiques** de Corti par le CPIE A Rinascita.

Manifestations

L'OEC a soutenu l'organisation et participé à plusieurs manifestations en 2022 : la **journée de la Biodiversité** de l'Unesco à Porto le 29 mars, **Vita Marina** par le Campus Agricorsica Sartè-U Rizzanesi les 14 et 15 avril, la **Mer en fête**, organisée par le CPIE Bastia - U Marinu à Aiacciu le 9 juin, ainsi que **A Festa di a Nazione** le 8 décembre au Campus Agricorsica Sartè-U Rizzanesi et le lendemain au collège de Pruprià. Il a également participé, dans le cadre des actions de l'OCIC, aux **24 h de la biodiversité** organisées à l'occasion de



Une animation pédagogique sur les insectes pollinisateurs a été proposée à l'occasion de la Fête de la Nature de I Prunelli di Fiurmobu.



La campagne Inf'eau mer a permis de sensibiliser les usagers des plages.

Campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques

L'OEC soutient financièrement **2 campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques** portées localement par le CPIE Bastia – U Marinu et menées dans le cadre du PAMM.

Ainsi, la campagne **Ecogestes en Méditerranée** a bénéficié d'un soutien financier de 10 000 € pour un grand nombre d'actions de sensibilisation par les ambassadeurs relais dans les ports de plaisance et les zones de mouillage. Le CPIE Bastia – U Marinu est également en charge de la coopération interrégionale avec les CPIE Îles de Lérins et Etang de Thau.

La campagne **INF'EAU MER** permet de sensibiliser les usagers des plages aux grands enjeux de préservation de la Méditerranée. Elle a bénéficié en 2022 d'un soutien financier de 5 844 €. 9 journées de terrain ont permis de déployer un stand sur différentes plages insulaires et de sensibiliser les usagers par le biais d'une enquête.

Sigles et acronymes

Organismes et institutions

AC Assemblée de Corse – *Assemblea di Corsica*
 ADEME Agence de la transition écologique
 AERMC Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
 AREFLEC Association de recherche et d'expérimentation sur fruits et légumes en Corse
 ARS Agence Régionale de Santé
 ASPIM Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
 ATC Agence de tourisme de la Corse – *Agenza di u Turismu di a Corsica*
 BRGM Bureau de recherches géologiques et minières
 CAB Comité d'agglomération de Bastia – *Cumunità d'agglomerazione di Bastia*
 CAPA Communauté d'agglomération du Pays ajaccien
 CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
 CBNC Conservatoire botanique national de Corse
 CCAR Communauté de communes de l'Alta Rocca
 CCI Chambre de commerce et d'industrie
 CdC Collectivité de Corse – *Cullettività di Corsica*
 Cdl Conservatoire du littoral
 CEN Conservatoire d'espaces naturels
 CGPM Commission générale des pêches pour la Méditerranée
 CMB Comité de massif de Corse - *Cumitatu di a muntagna corsa*
 CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale - *Centru naziunali d'a Funzioni Publica territoriale*
 CNPN Conseil national de la protection de la nature
 CPIE Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
 CRPMEM Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins – *Cumitatu regionale di e pesche di l'allevi marittimi di a Corsica*
 CSRPN Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
 CTB Comité territorial pour la biodiversité
 DDT Direction départementale des territoires
 DIREN Direction régionale de l'environnement
 DIRM Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
 DMLC Direction de la mer et du littoral de Corse
 DPMA Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
 DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 EPCI Etablissement public de coopération intercommunale
 FAMM Union d'associations de sociétés de mycologie ou de sections de mycologie, d'associations de botanique, d'histoire naturelle, etc., des régions administratives de Corse, du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes- Côte d'Azur
 FCPPMA Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
 FFESSM Fédération française d'études et de sports sous-marins
 FMBDS Fédération mycologique et botanique Dauphiné Savoie
 GCC Groupe Chiroptères Corse
 GDSA Groupement de défense sanitaire apicole
 GISOM Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins
 IFREMER Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
 Initiative PIM pour les petites îles de Méditerranée : ONG internationale pour la promotion et l'assistance à la gestion d'espaces insulaires méditerranéens
 INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
 INTEC Institut national de l'économie circulaire
 IRD Institut de recherche pour le développement
 MedPAN Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
 MNHN Museum national d'histoire naturelle
 MTE Ministère de la Transition écologique
 OCIC Observatoire-conservatoire des invertébrés de Corse
 ODDC Observatoire du développement durable de la Corse
 OEHC Office d'équipement hydraulique de Corse – *Uffiziu d'ecchippamentu idrolicu di Corsica*
 OFB Office français de la Biodiversité
 ONF Office National des Forêts
 OPIE Office pour les insectes et leur environnement
 OTDC Observatoire territorial des déchets de Corse
 PNMCCA Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate – *Parcu naturale marinu Capicorsu è di l'Agriate*
 PNRC Parc Naturel Régional de Corse – *Parcu di Corsica*

RNBB Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio – *Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu*
 RNC Réserves Naturelles de Corse – *Riserva naturale di Corsica*
 RNIC Réserve naturelle des îles du Cap – *Riserva naturale di Isule di u Capicorsu*
 RNMMR Réserve naturelle du Massif du Monte Ritondu – *Riserva naturale di u Monte Ritondu*
 RNTP Réserve naturelle des Tre Padule de Suartone – *Riserva naturali di i Trè Padoli di u Suvartonu*
 SHOM Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
 SMILO Small Islands Organisation
 SIEEPHC Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute Corse
 STARESO Station de recherches sous-marines et océanographiques de Calvi
 SYVADEC Syndicat de valorisation des déchets de la Corse
 UCPP Université de Corse Pascal Paoli - *Università di Corsica Pasquale Paoli*
 UPACA Union des ports de plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur
 UVIB Union des vigneron de l'Île de Beauté

Autres abréviations

CPER Contrat de plan Etat-Région
 DAE Déchets d'activités économiques
 EEDD Education à l'environnement et au développement durable
 EEE Espèces exotiques envahissantes
 ETP Equivalent temps plein
 EVEE Espèces végétales exotiques envahissantes
 FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
 FEAMPA Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
 FEDER- FSE Fonds européen de développement régional – Fonds social européen
 JILO Journées internationales de limnologie et d'océanographie
 PAMM Plan d'action pour le milieu marin
 PADDUC Plan d'aménagement et de développement durable de Corse
 PNA Plan national d'action
 PPGDND Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux
 PTAC Plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire
 PTPGD Plan territorial de prévention et de gestion des déchets
 SAGE Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
 SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 SPPGD Service public de prévention et de gestion des déchets
 TRI Territoire à risque important d'inondation

Sites internet

Site de l'OEC : www.oec.corsica
 Site de l'Observatoire du développement durable de la Corse : www.oddc.fr
 Site de l'Observatoire-conservatoire des invertébrés de Corse : www.ocic.fr
 Site des espaces protégés de l'Extrême Sud de la Corse gérés par l'OEC : www.rnbb.fr
 Site du Conservatoire botanique national de Corse : cbnc.oec.fr
 Site de l'Observatoire régional des zones humides de Corse : orzhc.oec.fr
 Site de la faune sauvage de Corse : faunesauvagedecorse.oec.fr
 Site du Réseau d'observation du littoral de Corse : www.littoral-corse.fr

Réseaux sociaux

Facebook OEC : Office de l'Environnement de la Corse - OEC
 Facebook CBNC : Conservatoire Botanique National de Corse
 Facebook Gestion du Cdl : OEC - Sites et sentiers du Conservatoire du littoral Sud Corse
 Facebook OCIC : OEC - Libellules, papillons et autres insectes de Corse
 Facebook RNBB : OEC - Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio
 Facebook RNMMR : OEC - Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritondu
 Instagram OEC : [oec_cdc](https://www.instagram.com/oec_cdc)
 Instagram CBNC : [cbn_de_corse](https://www.instagram.com/cbn_de_corse)
 Instagram Gestion du Cdl : [oec.cdl.sudcorse](https://www.instagram.com/oec.cdl.sudcorse)
 Twitter OEC : [@oecorse](https://twitter.com/oecorse)
 Twitter CBNC : [@CBNCorse](https://twitter.com/CBNCorse)

